



# Parc des Grandes Fougeres



MOINDOU - FARINO - SARRAMEA

PLAN DE GESTION ENVIRONNEMENTALE

Mai 2017



## SOMMAIRE

### PREAMBULE

Résultant d'une volonté conjointe de la province Sud, des communes de Farino, Moindou, Saraméa et des autorités coutumières locales de protéger un patrimoine naturel de grande valeur écologique, le parc des Grandes Fougères a été créé en 2008 sur 4 500 ha du domaine privé de la province Sud afin de préserver la forêt dense humide.

Le parc provincial, situé à la croisée de trois petites communes de Brousse, occupe les versants Ouest de la Chaîne Centrale, à des altitudes comprises entre 200 et 695 m (Pic Tabou à l'Est). Ouvert au public, il offre un espace de découverte et de loisir exceptionnel dont la fréquentation contribue maintenant largement au développement touristique de la région, qui avait également motivé sa mise en place.

Une étude de faisabilité et un avant-projet sommaire établis en 2006 avaient confirmé l'intérêt d'implanter un parc provincial eu égard aux richesses naturelles et culturelles des lieux ainsi qu'au potentiel d'accueil du public du site, alors décrit comme « *un espace naturel authentique au cœur d'une région habitée, chargée d'histoire et de traditions où le visiteur sera accueilli dans le respect des lieux* ».

Ces études avaient, pour l'essentiel, déterminé les axes selon lesquels le parc allait être aménagé, mais il n'avait pas été proposé de plan de gestion.

Considérant l'expérience du syndicat mixte des Grandes Fougères dans la gestion du parc d'une part et les nécessités techniques et réglementaires de disposer d'un guide de gestion d'autre part, l'établissement du plan de gestion du parc des Grandes Fougères a été engagée en 2014.

Son élaboration a été confiée au bureau d'étude BioeKo, qui a œuvré en partenariat avec le gestionnaire et avec la collaboration de divers intervenants, notamment du monde associatif, impliqués à des degrés variables dans la gestion ou l'aménagement du parc.

UN PLAN DE GESTION : COMMENT & POURQUOI FAIRE ? .....	2
PHASE 1 – MISE À JOUR DU DIAGNOSTIC ENVIRONNEMENTAL .....	2
PHASE 2 – RÉUNIONS DE CONCERTATION .....	2
PHASE 3 – PROGRAMMATION SUR 5 ANS.....	2
LE SYNDICAT MIXTE DES GRANDES FOUGÈRES (SMGF) .....	3
LE CONSEIL D'ADMINISTRATION DU SMGF .....	3
LES AUTRES ACTEURS .....	3
PRESENTATION DU PARC .....	4
LE SYNDICAT MIXTE DES GRANDES FOUGERES .....	8
LA PROVINCE SUD .....	9
LES PARTENAIRES .....	9
ENJEUX RELATIFS AU MILIEU NATUREL .....	10
LA RICHESSE DES POPULATIONS DE CAGOUS .....	14
LES ESPÈCES ANIMALES EMBLÉMATIQUES DU PARC .....	14
LES PRESSIONS ET MENACES AU SEIN DU PARC .....	20
MECONNAISSANCE DE LA PRESSION EXERCÉE PAR LES EEA .....	20
ADAPTATION ET OPTIMISATION DE LA LUTTE CONTRE LES EEA.....	20
PRATIQUE DE LA CHASSE RÉCRÉATIVE.....	21
PRATIQUE D'ACTIVITÉS RÉCRÉATIVES ET SPORTIVES .....	21
BILAN DE LA GESTION .....	22
PROGRAMME D'ACTIONS .....	24

# UN PLAN DE GESTION : COMMENT et POUR QUOI FAIRE ?

## METHODOLOGIE

### PHASE 1 – MISE À JOUR DU DIAGNOSTIC ENVIRONNEMENTAL

Cette phase avait pour objectif :

- l'intégration de l'ensemble des connaissances acquises durant les années d'activité passées du parc, incluant les informations recueillies durant la phase APS (Avant-Projet Sommaire) pour la mise en place du parc,
- l'organisation du diagnostic actualisé selon la méthode Atelier Technique des Espaces Naturels (ATEN).
- le partage de la nouvelle version du diagnostic avec le SMGF pour amendement et définition concertée des enjeux de gestion.

### PHASE 2 – RÉUNIONS DE CONCERTATION

La phase de concertation a été menée entre octobre et novembre 2014 sous la forme d'ateliers ouverts à toute personne concernée par les activités du parc (prestataires, communes, organismes de recherche, associations, consultants etc...).

Cette phase avait pour but :

- de partager, consolider et faire valider les enjeux identifiés lors du diagnostic de l'état initial, ainsi que le bilan de la gestion passée par acteurs concernés,
- d'identifier les objectifs de plan auxquels répondra le plan de gestion environnementale sur la base de ce diagnostic établi,
- de définir les actions de gestion à mettre en œuvre pour répondre aux objectifs de gestion à long terme.

### PHASE 3 – PROGRAMMATION SUR 5 ANS

Afin de définir au mieux les enjeux mis en évidence durant les 5 années d'activité du parc, plusieurs réunions de travail et concertation ont été menées avec les gestionnaires et différents partenaires du SMGF en vue de :

- la validation et/ou reformulation des Objectifs à Long Terme (objectifs à 30 ans) définis à la création du parc ;
- la formulation des Objectifs de Plan (à atteindre à une échéance de 5 ans) ;
- la définition des actions avec pour chacune d'elles la désignation de l'opérateur et des prestataires, sa planification, l'évaluation des moyens humains, matériels et financiers nécessaires à la mise en œuvre.

## ■ LES ACTEURS DU PLAN

### LE SYNDICAT MIXTE DES GRANDES FOUGÈRES (SMGF)

Le syndicat mixte des Grandes Fougères est l'établissement chargé de la gestion et de l'aménagement du parc des Grandes Fougères. Établissement public de coopération intercommunale, il a également eu de 2005 à 2010 une mission de développement local, d'amélioration de la qualité des produits agricoles ou touristiques et de leur promotion, d'aide aux opérateurs locaux et d'animation dans les trois communes de Farino, Moindou et Saraméa.

Le SMGF a participé à l'ensemble des réunions de travail et de concertation ayant permis d'aboutir à la définition du plan d'action.

### LE CONSEIL D'ADMINISTRATION DU SMGF

Le SMGF est administré par un conseil de six membres représentant les trois communes sur lesquelles s'étend le parc (cf. volet B, §3.2.2), ainsi que la province Sud (propriétaire du foncier). La présidence du conseil est exercée par l'un des trois représentants de la province Sud élu à l'Assemblée de Province. Le conseil associe d'autres membres ayant voix consultative, notamment les représentants des autorités coutumières locales et des services provinciaux. Le conseil d'administration a également été convié à participer aux réunions de concertation dans le cadre de l'élaboration du plan de gestion.

### LES AUTRES ACTEURS

De nombreux autres intervenants ont été invités aux réunions de concertation afin d'échanger sur leurs attentes vis-à-vis du parc et d'être force de proposition concernant les actions à mener pour les cinq années à venir, le but étant d'associer l'ensemble des usages potentiels du parc.

Il a été veillé à ce que soient représentées les activités suivantes :

- Loisirs sportifs ;
- Chasse, régulation et lutte contre les EEEA (Espèces Exotiques Envahissantes Animales) ;
- Recherche scientifique, connaissance et protection du milieu ;
- Sensibilisation et autres activités à vocation naturaliste.

# PRESENTATION DU PARC

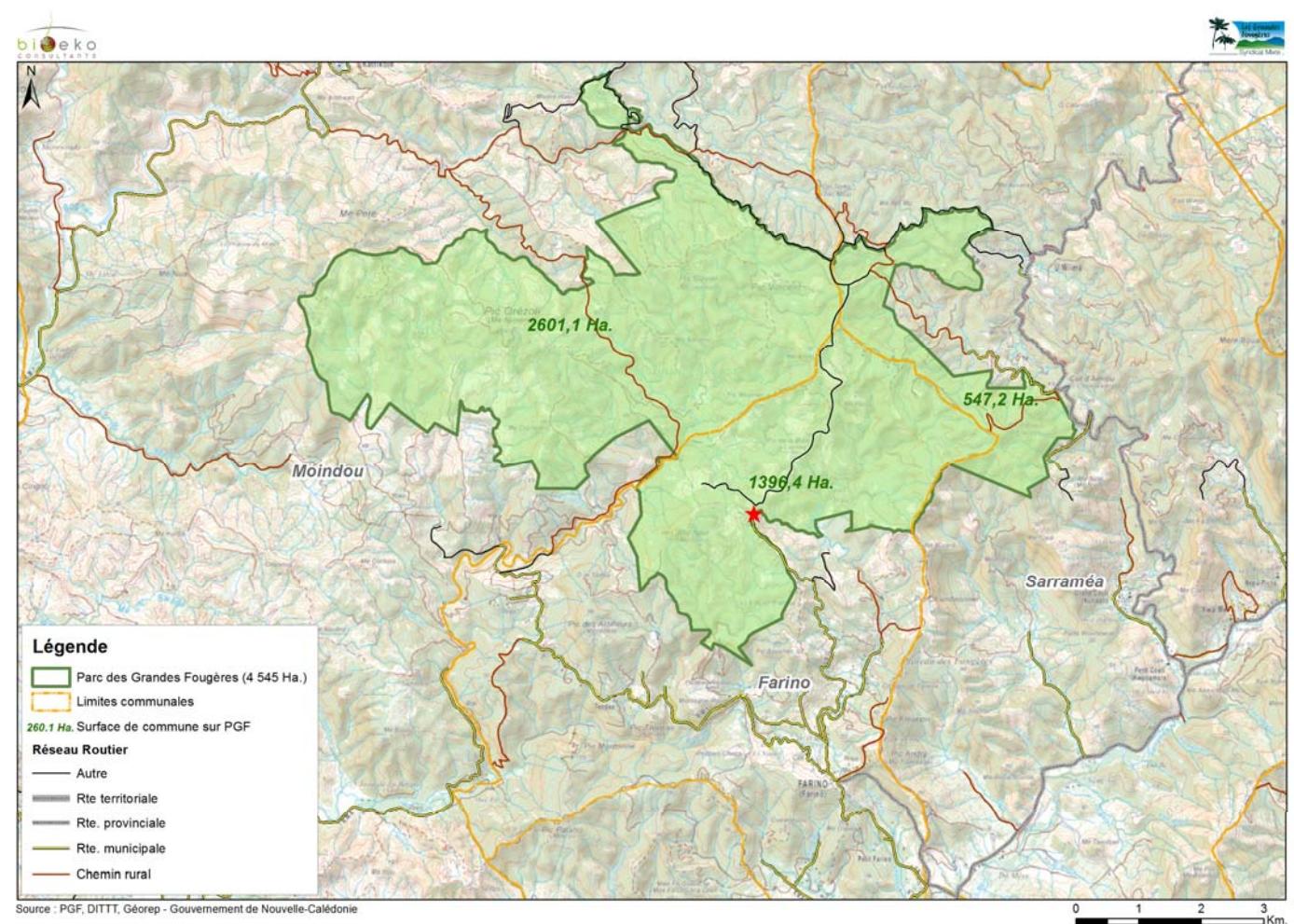
## ■ LE PARC EN QUELQUES MOTS

Situé sur la côte Ouest de la Grande Terre, dans la partie septentrionale de la province Sud, le parc des Grandes Fougères s'étend sur les trois communes de Farino (1 396 ha), porte d'entrée du parc, Saraméa (547 ha) et Moindou (2 601 ha) couvrant ainsi une superficie de 4 545 ha à l'intérieur des terres.

Entièrement situé sur du domaine privé de la province Sud, le parc abrite sur 93% de sa surface l'une des plus belles forêts humides du territoire et présente une diversité botanique (fougères, palmiers, conifères, orchidées) et zoologique remarquable (toutes les principales espèces d'oiseaux terrestres du territoire y nichent).

La création du parc des Grandes Fougères en 2008 résulte d'une volonté de renforcer l'image de la région dans laquelle il s'inscrit en tant que pôle de la biodiversité terrestre calédonienne et de tourisme vert.

Situé dans une région habitée et chargée d'histoire, il s'inscrit dans un ensemble de 42 parcs et réserves provinciaux (dont 24 terrestres).

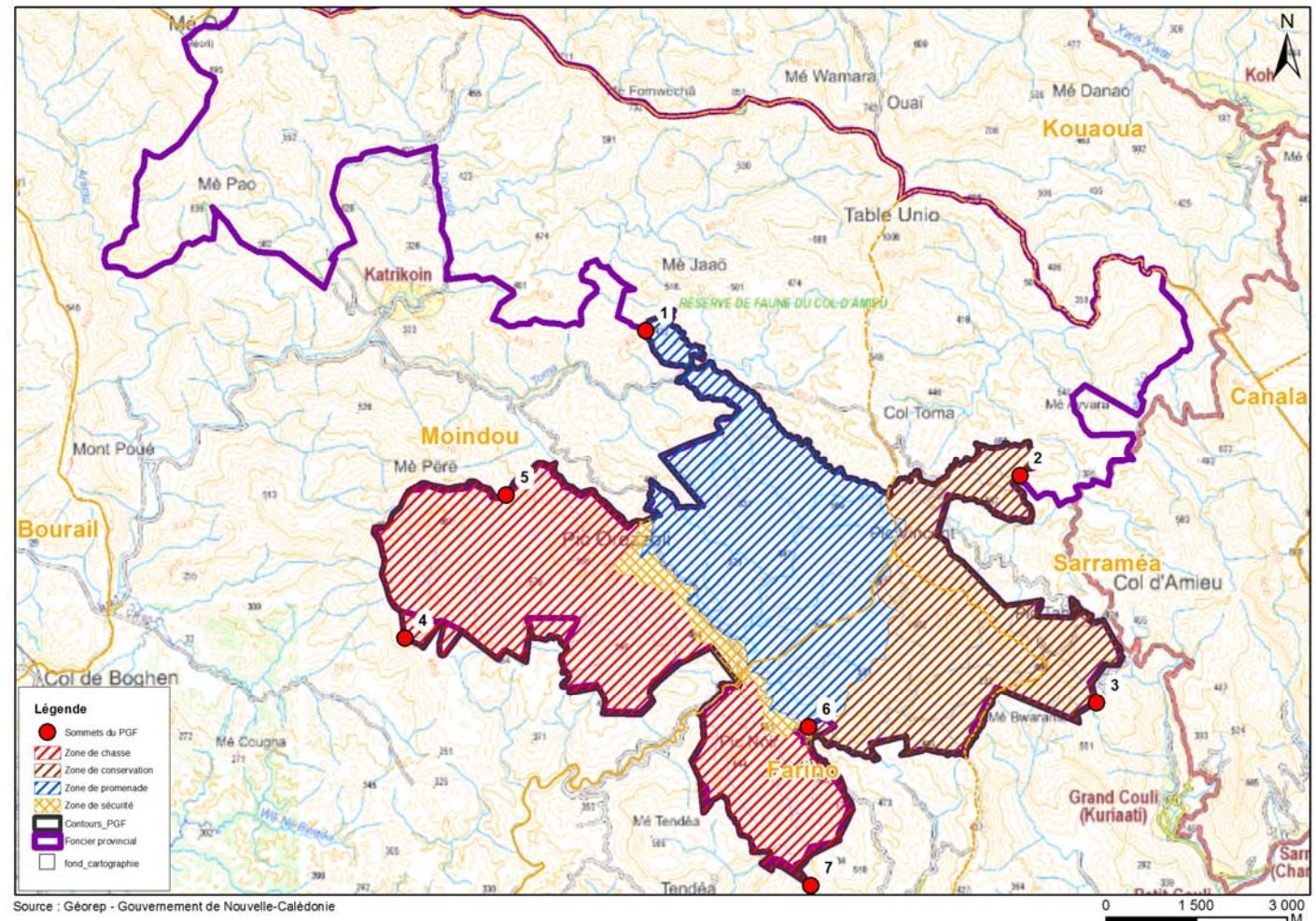


## ■ ZONAGE (article 215-10 du code de l'environnement de la province Sud)

Un secteur est réservé à la chasse et au contrôle des populations d'animaux, au sein duquel seule la pratique de la chasse à pied et à la journée est autorisée (environ 1 754 ha).

Un secteur est réservé à la promenade, à la randonnée et à la conservation du milieu naturel. Il est divisé en trois zones :

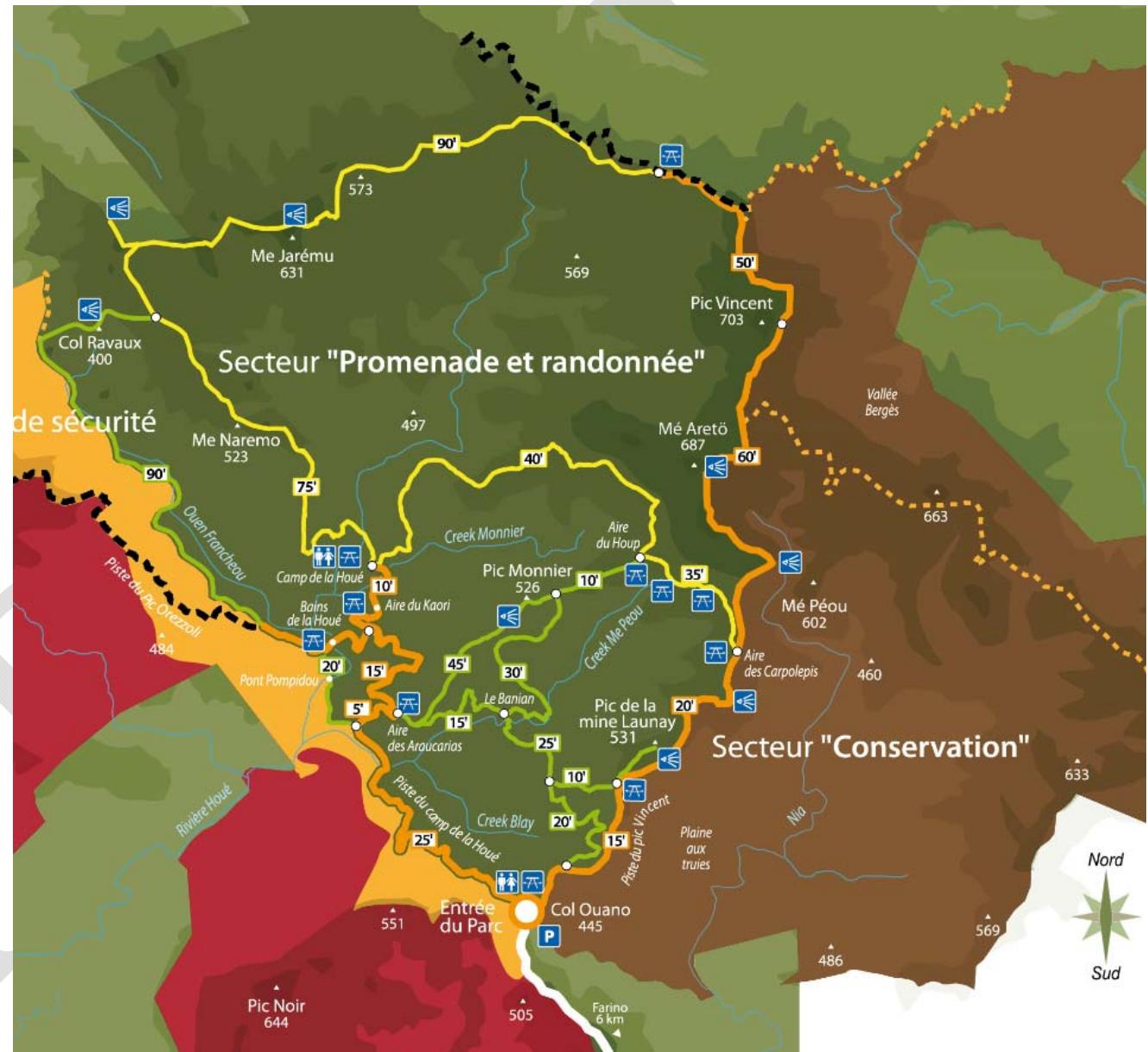
- une zone de 1 215 ha dédiée à la **promenade et à la randonnée pédestre et en VTT** (libre ou accompagnée) ainsi qu'à la randonnée équestre accompagnée ;
- une zone dite de «**Conservation**» d'une superficie d'environ 1 422 ha. Cet espace qui n'est actuellement accessible ni aux visiteurs ni aux chasseurs présente des intérêts particuliers sur le plan écologique, faunistique et floristique. Les restrictions d'accès ont pour objectif de conserver durablement les écosystèmes dans leur état naturel, le plus intégralement possible et de manière permanente.
- **une zone de sécurité** de 151 ha où aucun usage n'est prévu et qui constitue un tampon entre la zone de randonnée et le secteur de chasse.



Source : Géorep - Gouvernement de Nouvelle-Calédonie

## ■ AMENAGEMENTS

- Entrée du Parc
- P Parking
- ▶ Point de vue
- ▶ Toilettes
- T Aire de pique-nique
- Piste ouverte à la circulation pédestre et VTT
- Sentier ouvert à la circulation pédestre et VTT
- Sentier ouvert à la circulation pédestre
- Sentier non aménagé
- Piste non aménagée, interdite sauf autorisation



## FREQUENTATION

Le secteur « promenade et randonnées » du parc est ouvert au public tous les jours de 07h30 à 17h30 sauf le mardi incluant les jours fériés, à l'exception du 1<sup>er</sup> janvier et du 25 décembre. L'accès est contrôlé par un agent d'accueil qui relève l'ensemble des entrées et sorties sur le site.

Avec 15 000 visiteurs annuels en moyenne, le parc des Grandes Fougères s'est inscrit comme un important pôle touristique dans la région Farino – Moindou – Sarramea.

On relève :

- Une fréquentation moyenne journalière de 18 à 22 personnes en semaine (2012), montant à 60 à 98 personnes les week-ends (maximum en 2011). Le parc accueille ainsi sur les samedis et dimanches près de 2 fois plus de visiteurs que pendant le reste de la semaine ;
- Une progression de la fréquentation annuelle de 71% entre 2009 et 2012 ;
- Une progression de la fréquentation annuelle de 57% des visites guidées entre 2009 et 2012.

Il n'y a pas de pistes ou sentiers de découverte accessibles aux personnes à mobilité réduite (PMR).



La fréquentation scolaire est particulièrement importante vers la fin d'année, en raison notamment d'un climat propice (baisse des précipitations). Ainsi en 2013 le pic de fréquentation était en octobre avec 10 classes en visites, suivi par les mois de septembre et décembre. Les mois creux étant logiquement janvier, février, mars et avril du fait des grandes vacances scolaires suivies des priorités de la rentrée.

En 2013, ce sont 23 classes et 443 élèves qui ont été accueillis tout au long de l'année.

Des lycéens et étudiants sont accueillis de façon occasionnelle dans le cadre de leur formation, pour des stages de découverte ou de formation.



semblent donc convenir aux usagers ;

- Les vététistes pratiquent dans leur grande majorité de façon indépendante, sans être accompagnés d'un prestataire ou sans être dans le cadre d'une association sportive.
- La chasse au notou est autorisée les week-ends du mois d'avril et régie par délibération de la province Sud (contingent de 20 chasseurs / jour en 2011, 15 depuis 2012 inclus) ;
- La chasse aux ongulés est permise toute l'année sauf en période de chasse au notou.

Ces deux activités sont exclusivement limitées au secteur dédié à la chasse, à l'ouest et sud-ouest du parc. Elles sont gérées par convention entre le SMGF, les associations de chasse locales et à la fédération de la faune et de la chasse de Nouvelle-Calédonie. Cette convention porte sur une année calendaire et est renouvelable chaque année par tacite reconduction.



Concernant la fréquentation par les vététistes du parc des Grandes Fougères, on retient que :

- Les vététistes représentent entre 2 et 3 % du total des entrées de 2013 à 2015 ;
- Le parcours de 18 km est très légèrement plus fréquenté que celui de 10 km (60 % de la fréquentation en 2014). Les longueurs des boucles actuelles

## GESTION DU PARC

### LE SYNDICAT MIXTE DES GRANDES FOUGERES

Le syndicat mixte des Grandes Fougères est un établissement public de coopération intercommunale créé en 2005 entre les communes de Farino, Moindou, Sarraméa et la province Sud de Nouvelle-Calédonie (arrêté n°1209/DIRAG/SAJ du 24 novembre 2005 et délibération n° 23-2005/APS du 06 octobre 2005).

La délibération n°23-2005/APS du 06 octobre 2005 portant création du syndicat et approbation de ses statuts précise dans l'article 2-2 de l'annexe que le syndicat mixte des Grandes Fougères anime, administre et gère le parc provincial. Pour comparaison, les autres aires protégées de la province sont gérées directement par les services provinciaux (direction de l'environnement et direction des sports et loisirs).

Selon cette délibération, le syndicat mixte assure également la gestion et l'animation de l'OGAF des Grandes Fougères (développement économique de la zone, organisation de la formation des acteurs locaux, gestion des crédits délégués au syndicat).

Au titre du code de l'environnement, article 215-9, la mission du SMGF est l'aménagement et la gestion du parc, le SMGF fixe ainsi :

- les tarifs d'entrée et le règlement intérieur du parc ;
- les conditions d'accès, de séjour et de circulation.

Cette mission est assurée par la **cellule « parc »** qui conçoit, programme, met en œuvre et organise les actions :

- d'aménagement et de gestion du parc en relation notamment avec l'accueil du public et des usagers,
- de protection et de conservation du milieu naturel, et de gestion de la faune et de la flore,
- pédagogiques et d'animation, en relation avec la découverte et la protection de l'environnement.

Dans le cadre du mandat de gestion que lui a attribué la province Sud, l'établissement peut procéder ou faire procéder à toute étude, animation, information, publication ou toute action nécessaire à la réalisation de son objet, notamment :

- protéger le patrimoine par une gestion adaptée des milieux naturels et des paysages,
- contribuer à l'aménagement du territoire,
- contribuer au développement économique, social, culturel et à la qualité de la vie,
- assurer l'accueil, l'éducation et l'information du public,
- réaliser des actions expérimentales et contribuer à des programmes de recherche.

Le SMGF peut également :

- conclure des conventions avec d'autres partenaires, notamment les communes membres, pour étendre son action suivant ses domaines de compétences et les thèmes développés,
- réaliser des actions ponctuelles avec des partenaires extérieurs, particulièrement pour des actions expérimentales ou exemplaires.



## LA PROVINCE SUD

La province Sud participe à la gestion du parc des Grandes Fougères au travers de son implication dans le conseil d'administration du SMGF et également par son implication financière. Elle attribue au SMGF une subvention annuelle lui permettant de financer les dépenses de fonctionnement et d'équipement approuvées par le conseil d'administration. En retour, le SMGF s'engage à fournir bilans moraux et financiers, rapports d'utilisation des contributions de la province, et toutes les justifications relatives à ces utilisations. La participation de la province Sud doit ainsi également apparaître sur les principaux documents administratifs ou promotionnels relatifs au parc.

Le parc des Grandes Fougères est également soumis aux mesures applicables à l'ensemble des parcs provinciaux définies par le code de l'environnement de la province Sud.

### Article 215-9 du code de l'environnement de la province Sud

L'aménagement et la gestion du parc des Grandes Fougères sont confiés au syndicat mixte des Grandes Fougères qui, à ce titre, est chargé de fixer :

- 1° Les tarifs d'entrée et le règlement intérieur du parc des Grandes Fougères ;
- 2° Les conditions d'accès, de séjour et de circulation.

Chaque année, le syndicat mixte des Grandes Fougères doit fournir à la province Sud un compte rendu d'activité comportant notamment, en annexe, un récapitulatif des délibérations prises en application de l'alinéa précédent

### Article 215-1 du code de l'environnement de la province Sud

Le bureau de l'assemblée de province est habilité, après avis de la commission intérieure en charge de l'environnement, à modifier les articles 215-9 et 215-10 et à les compléter notamment en ce qui concerne :

- 1° Les principes d'aménagement du parc des Grandes Fougères ;
- 2° Les prescriptions particulières en matière de chasse, de pêche et de protection de la faune et de la flore

La direction de l'environnement (DENV) conserve toutes les prérogatives prévues par le code de l'environnement à savoir :

- l'instruction des demandes d'atteinte exceptionnelle aux espèces protégées,
- l'instruction des demandes de défrichement,
- la réglementation de la chasse et de la régulation des nuisibles.

## LES PARTENAIRES

L'établissement assure ses missions en relation étroite avec plusieurs associations (de chasse, sportives ou à vocation environnementale) qui interviennent au sein du parc avec une régularité variable, parfois définie par convention, **parfois dépendante des projets en cours.**

- partenaires scientifiques : SCO – CORE NC – SENC – IAC – IRD – CEN
- partenaires de gestion : CEN – FFCNC – ACCAF – Carrefour des chasseurs – Mendjèle
- prestataires touristiques : Arbrevolution – Animasciences- Association Moirimea
- partenaires associatifs : Mocamana – AICSFMS – Les amis du parc

## ENJEUX RELATIFS AU MILIEU NATUREL

La principale formation végétale présente au sein du parc est la forêt dense humide sempervirente, écosystème remarquable par le fort taux d'endémisme des espèces présentes. L'étroite relation entre les habitats et les espèces animales et végétales fait donc apparaître la sauvegarde de la forêt dense humide sempervirente comme un enjeu prioritaire.

### ■ ENJEUX DE CONNAISSANCE DES HABITATS NATURELS ET DES ESPÈCES CARACTÉRISTIQUES



La forêt dense humide sempervirente couvre près de 93% de la surface du parc (estimation faite par l'IRD en 2008). Son évolution n'a pas été mesurée depuis et par conséquent la progression éventuelle des habitats perturbés n'a pas été estimée. Compte-tenu des pressions existantes, la dynamique des formations végétales pourrait être étudiée dans une optique de connaissance à long terme de la pérennité de la forêt dense humide.

La richesse de la faune et la flore typiques de la forêt humide est un élément connu et reconnu de la Nouvelle-Calédonie. Le rétablissement de conditions favorables aux espèces endémiques est donc un premier pas vers le retour ou le développement de cette biodiversité. Le parc pourrait ainsi être un conservatoire dynamique de la biodiversité à l'échelle du pays ; lieu d'étude, de suivi et de conservation privilégié. Des secteurs tests pourraient permettre de développer des outils de plantation, d'expérimentation sur la reprise préférentielle des espèces à la faveur des trouées, sur les milieux dégradés, voire des tests de gestion durable des ressources ligneuses et cynégétiques.



Le parc des Grandes Fougères tire son nom des fougères arborescentes (famille des Marattiacées représentée par 2 genres) très représentées dans le paysage forestier. Leur fort abrutissement par les cerfs a été mis en évidence par des études menées en 2011 et 2012 mais n'a pas été suivi de mesures de protection. L'emblème du parc est donc potentiellement menacé. Certaines espèces de fougères ont été inscrites comme espèces rares et menacées au titre du code de l'environnement de province Sud afin de les protéger contre le commerce abusif dont elles ont longtemps été l'objet. Mais à ce jour, elles ne font pas l'objet de plan de protection particulier et ne sont pas reconnues comme espèces sensibles.

Le milieu dulçaquicole constitue un autre habitat qui pourrait présenter un intérêt potentiel majeur par son importance au sein du parc : constitué de nombreux creeks sillonnant l'ensemble du périmètre, très dense et sous couvert d'une végétation bien préservée, cet habitat est susceptible d'abriter des espèces intéressantes. A ce jour, aucune étude d'envergure n'a été menée au sein du parc des Grandes Fougères ; sa forte représentation et sa qualité potentielle en font ainsi un enjeu de connaissance majeur.



## ■ ENJEUX DE GESTION DURABLE DE LA FORÊT DENSE HUMIDE

La création du parc en elle-même constitue un élément de gestion durable de l'écosystème de forêt dense humide au travers de la réglementation applicable à l'ensemble des aires protégées de province Sud. Ces protections peuvent être directes (interdiction de cueillette, réglementation de la chasse au notou, gestion de la fréquentation, etc.) ou indirectes (régulation des nuisibles).

La zone de conservation a été définie lors de la mise en place du parc comme une zone à préserver spécifiquement *a contrario* des autres secteurs aménagés pour l'accueil des chasseurs et visiteurs qui peuvent avoir un impact sur la faune et la flore. Ce secteur est donc resté sous la forme d'une « réserve biologique intégrale » dans laquelle peu d'interventions humaines ont été possibles faute d'accessibilité. L'évolution naturelle du milieu, lorsque l'action humaine est nulle, peut ainsi y être étudiée.

Cependant à ce jour, deux problèmes ont pu être mis en évidence :

- l'absence d'état initial permettant de caractériser de manière objective l'état de la faune et la flore du secteur au moment de la création du parc, et ainsi d'en assurer un suivi ;
- la quasi absence d'opérations de régulation des cerfs et cochons qui, bien qu'autorisées par le règlement intérieur du parc et prévues dans la convention liant le SMGF avec les associations locales de chasse et la fédération de chasse, sont peu effectuées en raison de la mauvaise accessibilité du secteur.

## ■ ENJEUX DE RESTAURATION DES MILIEUX

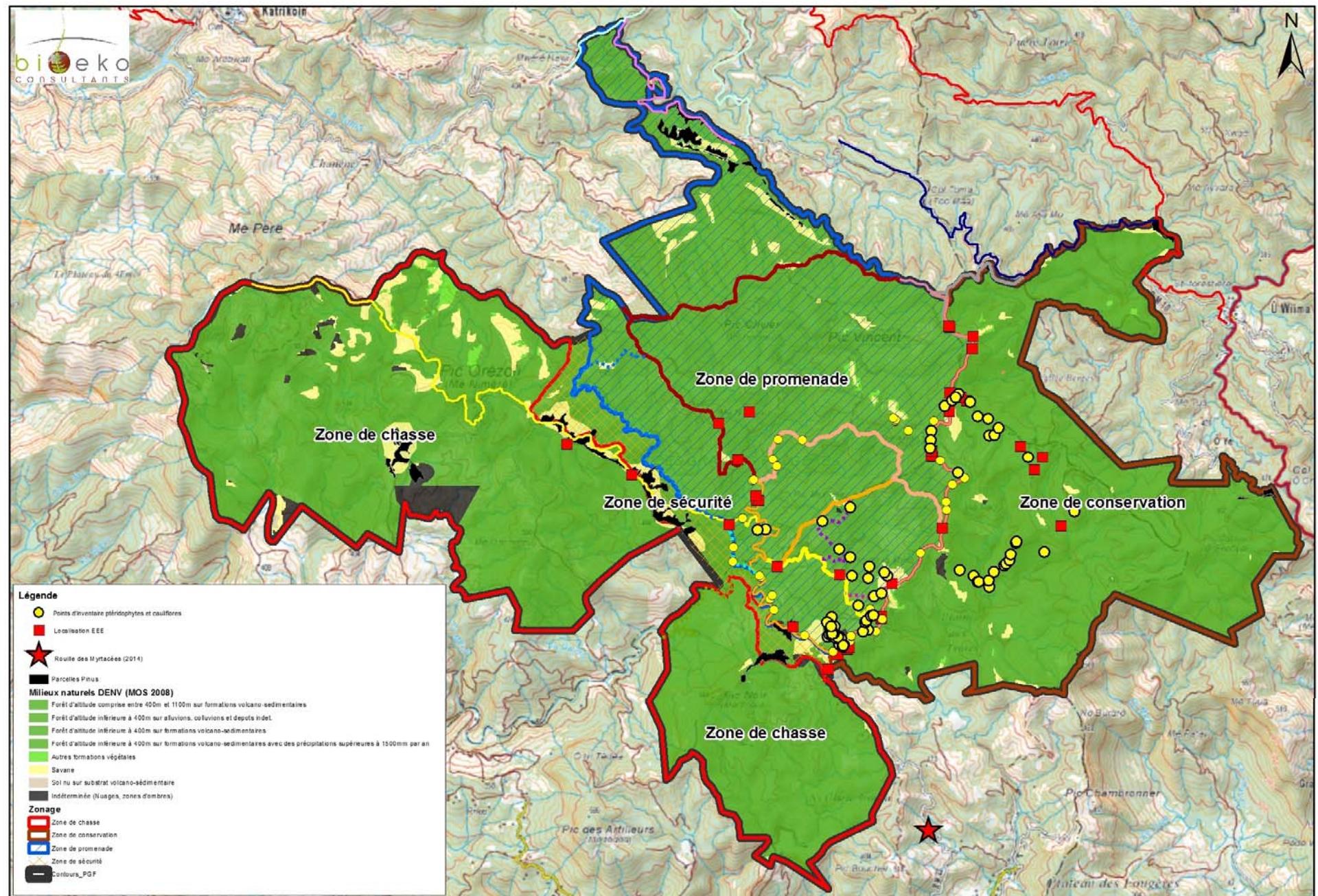


La création de la pépinière, dimensionnée pour 10 000 plants, n'a pas été associée à un plan de restauration général pouvant valoriser la production. Les plants produits sont ainsi utilisés au fur et à mesure de besoins ponctuels.

Quelques opérations de plantations, menées en partenariat avec l'association Mocamana, ont eu recours à cette production, mais ces opérations avaient une visée principalement pédagogique et ne peuvent pas être réellement considérées comme des actions de restauration du milieu.

L'établissement d'une stratégie globale de restauration et de protection des milieux à l'échelle du parc paraît ainsi nécessaire, intégrant les connaissances acquises sur la forêt dense humide, les possibilités de production de plants forestiers des opérations d'éradication d'EEV.





Source : Géorep - Gouvernement de Nouvelle-Calédonie - SMGF - DENV - DAVAR - IRD - CHLOROPHYLLE

## ■ ENJEUX DE CONNAISSANCE DES ESPÈCES ANIMALES

Afin de contribuer à la gestion durable des espèces animales, le SMGF a intégré différents groupes de réflexion. Le cagou a été particulièrement ciblé en raison de son importance patrimoniale et de son caractère emblématique.

L'adhésion à des groupes ou réseaux concernant d'autres espèces ou d'autres compartiments écologiques du parc peut être envisagée pour assurer une gestion du milieu dans son ensemble.

### LA RICHESSE DES POPULATIONS DE CAGOUS



L'importance tant emblématique qu'écologique du cagou en fait un sujet d'étude particulièrement prisé des ornithologistes. Outre l'aspect scientifique, l'attractivité de cette espèce est un élément phare de communication auprès du grand public : la découverte et l'étude des cagous est une activité à part entière attirant de nombreux visiteurs.

Au cours des 5 années passées, plusieurs actions ont été menées pour le suivi de cette espèce : acquisition de matériel, participation à des groupes de réflexion, élaboration de protocoles de suivis et mise en application. Une étude menée en 2012 a mis en relief les limites du protocole de 2010 et a établi différents axes d'amélioration afin d'affiner les données récoltées dans le cadre du PASC. Elle ne conclut pas directement sur l'état des populations présentes. Une autre étude est toujours en cours et a pour objectif : « *L'identification des facteurs influençant le succès de la reproduction chez les cagous* ». A ce jour, l'analyse de l'évolution des populations au sein du parc n'a pas été effectuée ; le chiffre avancé de 400 individus au sein du parc est une estimation établie par différentes études.

### LES ESPÈCES ANIMALES EMBLÉMATIQUES DU PARC

Jusqu'en 2013, les études se sont focalisées sur quelques-uns des nombreux aspects écologiques du parc : l'avifaune et particulièrement le cagou, les espèces envahissantes animales et quelques familles bien précises d'espèces végétales endémiques présentes dans le parc.

D'autres domaines sont relativement peu connus et mériteraient pourtant d'être étudiés :

- l'écologie et la répartition des espèces reptiliennes et amphibiennes ;
- les populations de lépidoptères et insectes et leur préservation.

Ces connaissances permettraient d'affiner l'évaluation de la valeur patrimoniale du parc des Grandes Fougères dans sa globalité.

De nombreuses autres espèces rares et endémiques ont été observées au sein du parc. Elles témoignent de la richesse de la biodiversité et de son bon état de conservation. Certaines revêtent une importance patrimoniale du fait de leur caractère emblématique et de leur rareté à l'échelle mondiale, d'autres sont essentielles à l'équilibre du milieu par les fonctions écologiques qu'elles remplissent. Beaucoup de ces espèces sont particulièrement sensibles aux perturbations et nécessitent des suivis rigoureux et des plans de conservation adaptés. Les secteurs ainsi ouverts à la fréquentation et les sentiers et pistes tracés doivent notamment tenir compte de leur présence.

De nombreux organismes scientifiques sont intervenus pour mener des études au sein du parc des Grandes Fougères. La majorité a porté sur l'avifaune (7 études sur 11) complétant les 2 études antérieures à la création du parc (IRD 2002 et IAC 2006). Ces études ayant été menées indépendamment les unes des autres, une analyse transversale manque afin d'organiser et de coordonner les suivis à venir. Les agents du SMGF pourraient être mis à contribution comme cela avait été initié dans le cadre du suivi de l'avifaune, pour lequel une partie des agents avait bénéficié d'une formation au « suivi temporel des oiseaux terrestres » (STOT).





Le suivi des bulimes représente un aspect intéressant à étudier à la suite de l'inventaire mené en 2011. Le suivi de cette espèce peut permettre de caractériser l'évolution de l'état de conservation de la forêt humide.

Des piégeages d'insectes effectués par la SENC, ont également permis de rendre compte d'une richesse importante des lépidoptères nocturnes. A noter que les réunions de concertation avec les différents acteurs et partenaires du SMGF ont révélé l'existence d'études écologiques complémentaires dont les conclusions n'ont pas toujours été partagées.

## ■ ENJEUX DE GESTION DURABLE DES ESPÈCES ANIMALES AU SEIN DU PARC

Le manque de connaissances sur certaines espèces patrimoniales a également été mis en lumière. C'est notamment le cas du notou, la vulnérabilité de cette espèce étant renforcée du fait que sa chasse est autorisée.

La population de notou n'a pas fait l'objet de suivi qui pourrait permettre d'évaluer les effets éventuels de la chasse.



## ■ ENJEUX PÉDAGOGIQUE ET DE SENSIBILISATION

## UN SITE À DESTINATION DES SCOLAIRES



Outre sa fonction d'accueil des visiteurs venus pour la randonnée, le parc accueille également des scolaires.

Les élèves de différents établissements visitent le parc et participent à diverses activités éducatives et ludiques visant à les sensibiliser à l'environnement.

Il est apparu que l'accès des scolaires au parc pourrait être facilité et encadré à travers l'inscription au catalogue de la DENC.

Pour les niveaux lycéens et étudiants, le parc est un cadre privilégié pour les études et formations en relation avec les milieux naturels. De nombreux stagiaires de différents niveaux sollicitent le SMGF et sont ainsi accueillis pour des durées allant d'une semaine à plusieurs mois. L'accueil d'étudiants apporte le double bénéfice de faire connaître les richesses du parc et de former de futurs acteurs impliqués dans la gestion des milieux naturels.

## UN PUBLIC AUX ATTENTES VARIÉES



Le parc est un lieu privilégié de découverte de la forêt dense humide de Nouvelle-Calédonie. Plusieurs évènements ont été organisés par le SMGF afin de sensibiliser le grand public de façon ludique, soit à l'initiative de l'établissement, soit à l'occasion de journées internationales à thématique environnementale définies par l'ONU.

Ces journées portes ouvertes offrent des animations spécifiques de découverte de l'environnement de forêt dense humide et de ses richesses, elles accueillent en moyenne 300 visiteurs par jour soit trois fois plus que la moyenne journalière habituelle.

Indépendamment de ces événements, la mise en place de sentiers pédagogiques et la découverte de l'ambiance et de la diversité des forêts humides, permettent également aux visiteurs de se rendre compte de l'importance et des enjeux de cet écosystème et de la nécessité de le préserver.

## L'EXISTENCE D'UN PATRIMOINE HISTORIQUE ET CULTUREL RÉGIONAL

Quelques pétroglyphes, témoins des manifestations d'art primitif des populations mélanésiennes ont pu être observés en périphérie du parc ainsi que des restes d'anciennes cultures de taros d'eau. Bien qu'aucun de ces éléments n'ait été signalé à l'intérieur du parc, **la probabilité d'en trouver est donc relativement élevée**. Une recherche poussée pourrait ainsi mettre en évidence un intérêt archéologique du parc.

D'un point de vue historique, la présence de restes d'anciennes tribus (bouquets de pins colonnaires, de tertres, d'emplacements de case, etc.) permet de relater des us et coutumes des populations précoloniales de la région. Ces derniers peuvent également être racontés de mémoire par la participation des guides. Le parc peut ainsi être l'occasion de bénéficier d'un cadre afin de permettre des recherches plus poussées sur ces aspects et éventuellement d'autres traces du patrimoine humain et surtout de les valoriser par la suite auprès du public.

## ■ ENJEU DE VALORISATION DU MILIEU NATUREL AUPRÈS DES USAGERS

### LA SÉCURITÉ DES USAGERS SUR L'ENSEMBLE DU PARC

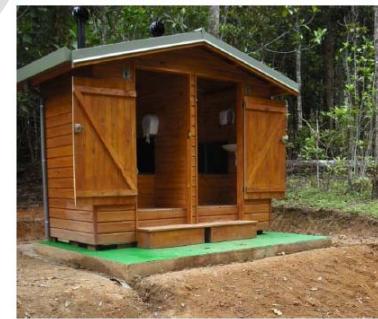


La sécurité des usagers est un point crucial de l'aménagement du parc, le SMGF étant responsable de la sécurité des **personnes qu'il accueille**.

Le retour d'expérience des usagers du parc (particulièrement des chasseurs et autres prestataires d'activité lors des réunions de concertation) a permis de soulever quelques problèmes récurrents :

- Bien qu'une carte des sentiers soit disponible pour les randonneurs, peu de points de repère permettant de se situer précisément en cas d'accident sont présents sur le terrain.
- L'absence de plan d'organisation et d'intervention des secours associée aux difficultés d'accès peut limiter l'efficacité des services de secours.

- La faible couverture téléphonique du parc peut engendrer un sentiment d'insécurité.



Bloc sanitaire à compostage du Camp de la Houé

L'accueil de scolaires nécessite des aménagements spécifiques avec des niveaux de sécurité élevés, qui sont à créer le cas échéant.

Les années d'activité ont également mis en relief l'existence de potentiels risques juridiques en lien avec la délimitation foncière du parc, les limites n'étant pas toujours visibles. Ceci peut occasionner des sorties involontaires du parc, chasseurs notamment.

Deux types de problèmes peuvent alors se poser :

- La responsabilité légale : le SMGF pourrait être tenu responsable d'un accident situé en dehors du parc si la sortie est due à un problème de signalisation ;

- La sécurité des tiers, notamment au niveau du secteur de chasse, des chasseurs ayant accidentellement pratiqué sur des terrains privés, parfois à proximité d'habitations.

## DES STRUCTURES À ADAPTER AUX ATTENTES ET USAGES

La préservation du milieu naturel remarquable du parc a été identifié comme un enjeu fort. Cependant, le parc a vocation à accueillir des visiteurs pour leur permettre de profiter de ce milieu dans le cadre d'activités de détente et loisir.

La conciliation de ces deux aspects est indispensable à l'atteinte des différents objectifs assignés au parc.

L'aménagement de structures d'accueil du public s'est traduit au fil des ans par la mise en place de farés, tables de pique-nique, sanitaires, sentiers et pistes de promenade pédestre ou cyclistes, ainsi que la mise en place de structures pour l'accueil (guichet, parking, etc.).

Ces aménagements ont permis de limiter les pique-niques « sauvages » et la dispersion des déchets associés.

Compte-tenu de l'augmentation de la fréquentation du parc, il n'est pas possible de déterminer si ces aménagements sont actuellement suffisants et aucune enquête ne permet de connaître le niveau de satisfaction des visiteurs et d'anticiper ainsi les aménagements nécessaires à venir.



Faré du Camp de la Houé

Quelques informations reçues lors des ateliers de concertation relèvent la distance trop importante entre les zones récréatives, notamment pour les scolaires qui nécessitent des zones spécifiques et sécurisées, et les zones de pique-nique ombragées.

L'identification des besoins du public est donc nécessaire pour l'optimisation des aménagements.

## ENJEUX DE DÉVELOPPEMENT SOCIO-ÉCONOMIQUE

### ENJEUX DE VALORISATION DU CADRE ENVIRONNEMENTAL DU PARC

Les aménagements du parc des Grandes Fougères en font un lieu d'activités de plein air privilégié. De nombreuses organisations le choisissent pour la tenue de manifestations diverses : compétitions sportives, journées de cohésion etc.

Les groupes bénéficient de l'environnement et des infrastructures du parc, leur accueil contribue à la promotion du parc et de la région auprès des différentes communautés : naturalistes, scientifiques, institutionnelles, etc.

Ces manifestations se déroulent parfois sur plusieurs jours ayant ainsi des répercussions positives sur les structures d'hébergement et de restauration de la région.

Leur maintien représente donc un enjeu au niveau local.



l'offre.

La mise en place d'un atelier de grimpe d'arbre a rencontré un vif succès dès son ouverture. Avec environ 1 200 clients par an, cette structure participe à l'attractivité du parc. Elle a cependant, un impact localisé sur la végétation. En effet, la structure avait pour première vocation d'être mobile mais elle s'est finalement établie durablement à l'entrée du parc (source : réunions de concertation) pour des questions logistiques. Une des volontés évoquées lors des réunions de concertation est de rétablir cette mobilité, autant pour des questions d'impact sur le milieu que pour des raisons de diversification de l'offre.

L'accueil de manifestations de masse, principalement sous la forme des raids, soumet périodiquement l'environnement à une pression ciblée et intense. A ce jour, ce sont en moyenne 2 manifestations annuelles, avec 450 participants, qui ont lieu dans le parc.

Le SMGF a exprimé la volonté de ne pas intensifier ces activités. D'un point de vue logistique, le parc ne peut pas à ce jour absorber de manifestations plus importantes, notamment pour des questions de stationnement et de structures sanitaires. Un encadrement rigoureux et concerté avec les organisateurs, par exemple via l'élaboration d'un cahier des charges cadrant des points stratégiques (aires de stationnement, éventuels services de navettes, participation aux aménagements sanitaires nécessaires) reste nécessaire. Dans l'ensemble, la limitation de l'impact des manifestations de masse représente un enjeu important.

## ENJEUX DE VALORISATION DE LA SITUATION GÉOGRAPHIQUE ET DE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

Le SMGF communique régulièrement autour des événements sportifs, récréatifs ou éducatifs se déroulant au sein du parc via les médias locaux. Des organismes extérieurs ont également participé à la diffusion d'informations et d'images intégrant le parc et sa région dans une visée touristique ou scientifique, parfois comme sujet principal, parfois comme partie d'un reportage plus large (sur la Nouvelle-Calédonie, voire sur l'ensemble de la région du Pacifique Sud).

Le SMGF dispose de son propre site internet, qui propose un plan de la région présentant les principales structures touristiques à visiter, d'activité, d'hébergement et de restauration. Le parc de Grandes Fougères ne propose ni hébergement ni restauration, l'objectif étant d'inciter les visiteurs à se tourner vers les établissements de la région qui proposent ces prestations.

Le site internet pourrait également servir de support pour la diffusion d'informations, de connaissances et de messages de sensibilisation. Bien que l'usage se limite actuellement aux informations pratiques, le potentiel de cet outil est élevé et à valoriser.

Afin de rendre compte plus précisément de la portée des opérations de communication, il serait intéressant de questionner les visiteurs, grand public, professionnels, ou scientifiques, sur l'origine de leur connaissance du parc et la principale motivation de leur visite.

# LES PRESSIONS ET MENACES AU SEIN DU PARC

Lors de l'élaboration de l'étude de faisabilité (ECO-CONSEIL, 2004), des enjeux et risques liés à la création du parc avaient été mis en évidence. Les menaces identifiées portaient principalement sur les problèmes de gestion du parc tels qu'un mauvais contrôle du développement des activités et des infrastructures, une mauvaise promotion ou un manque de renouvellement de l'offre du parc. Les années d'activité du parc ont démontré que ces risques ne s'étaient pas traduits par des dysfonctionnements au niveau de l'organisation du parc mais que des pressions sur l'environnement étaient avérées.

## ■ Pressions exercées par les espèces envahissantes animales (EEA) sur la forêt

### ■ MECONNAISSANCE DE LA PRESSION EXERCÉE PAR LES EEA



Les espèces envahissantes animales (EEA) font peser des menaces permanentes sur la biodiversité des forêts denses humides sempervirentes. Elles entravent la recolonisation des milieux et provoquent la destruction de la régénération et des jeunes plants.

Cerfs et cochons sont responsables du retournement des sols sur lesquels s'établissent les plantules, de l'abrutissement des plus jeunes plants, et de blessures sur les arbres de plus gros diamètre. Si les végétaux matures de la strate arborée sont actuellement épargnés, le maintien à long terme des formations forestières est localement menacé du fait de la pression des ongulés sur la régénération.

L'outil d'évaluation des dégâts de cerfs mis en place en 2011 aura permis de rendre compte de l'impact sur certaines espèces sensibles du parc. Les effectifs réduits du CREG depuis 2012 n'ont pas permis de poursuivre un suivi pourtant intéressant de la pression des cerfs et cochons et d'évaluer l'efficacité des actions de chasse et régulation dans les différents secteurs du parc (considérant que d'autres facteurs peuvent également jouer sur l'évolution des populations).

Le bilan actuel et les avis des acteurs concernés montrent un impact encore important des ongulés sur la végétation. Les actions de régulation menées semblent insuffisantes et bien que le suivi des populations n'ait pas été effectué, l'abrutissement des plantes ainsi que l'observation fréquente d'individus dans le parc témoignent de leur importance.

### ■ ADAPTATION ET OPTIMISATION DE LA LUTTE CONTRE LES EEA

Maîtriser les populations d'EEA s'avère essentiel à la préservation de la biodiversité. L'étude du CEN en 2012 portant sur le lien entre la pression de chasse et le taux d'abrutissement des végétaux a montré des effets positifs de la chasse sur l'équilibre des écosystèmes face à la présence d'une espèce introduite n'ayant pas de prédateur naturel.

Les moyens de lutte contre les cerfs et cochons reposent principalement sur la chasse au fusil.

Cependant d'autres méthodes peuvent être plus adaptées selon les secteurs (accessibilité, dérangement de la faune...) et les espèces visées. Le SMGF a ainsi acquis différents outils visant à diversifier les actions de chasse (chaises d'affût, miradors, mini-parcs de capture et d'abattage de cerfs). Le piégeage a également fait ses preuves particulièrement sur les cochons avec 23 bêtes capturées avec 3 pièges depuis la mise en place de ce système (10 animaux piégés en 2011, 4 en 2012, 9 en 2013).



Mise en place d'un piège à cochons

Le test de chasse avec une meute administrative, dressée de façon à ne pas attaquer les cagous, a également été mené en 2012 mais n'a pas démontré de résultats particulièrement intéressants. En effet, la difficulté à suivre les chiens dans la forêt (milieu dense et grande vitesse de course des animaux) a gêné l'évaluation de leur efficacité.

Trois opérations de battue ont également été menées au sein du parc en 2010 mais n'ont pas montré de résultats probants en raison de la densité de la végétation. Avec l'évolution des connaissances, des pratiques et du matériel existant, il est maintenant envisageable de tenter la diversification des méthodes de lutte selon le contexte (ex : chasse à l'arc dans les secteurs où le dérangement de la faune doit être minimisé)

## ■ Pressions exercées par les EEA sur les espèces animales patrimoniales

La préation par les carnivores introduits est un facteur limitant pour de nombreuses espèces animales endémiques ou indigènes, telles que les oiseaux nichant au sol ou les chiroptères. Les rongeurs et chats harets sont particulièrement concernés. Bien que la lutte contre ces espèces soit particulièrement difficile, elle reste un fort enjeu pour la conservation de la biodiversité.

L'étude menée par l'IRD sur le chat haret a permis de rendre compte de la forte pression qu'il exerce sur l'herpétofaune et, dans une moindre mesure, sur les chiroptères. Cependant aucune étude plus poussée concernant la problématique des chats n'a été conduite spécifiquement dans le parc. Il conviendrait de déterminer la véritable contrainte que ces derniers y représentent, notamment au regard de l'enjeu que peuvent représenter les reptiles rares et protégés, et s'ils constituent un facteur limitant l'installation de colonies de chiroptères.

Des opérations de régulation pourraient alors être conduites afin de réduire les populations de chats.

## ■ Pressions exercées par les espèces envahissantes végétales et risques sanitaires

Il a été indiqué lors des réunions de travail que différentes espèces végétales envahissantes étaient présentes dans le parc. Des opérations de lutte (principalement contre les agaves) ont ainsi été menées en 2012. Leur importance au niveau du parc n'est toutefois pas évaluée globalement et l'obtention de données est un préalable à la mise en œuvre d'un plan de lutte.

Le *Pinus* représente un cas particulier du fait de son intérêt économique. Une visite ayant eu pour but d'étudier la faisabilité de l'exploitation des parcelles a été menée avec la DDR et a mis en évidence la possibilité technique d'exploiter les bois

malgré les difficultés d'accès, sans que des mesures concrètes n'aient été mises en œuvre pour le moment. Les peuplements de *Pinus* sont susceptibles de s'étendre à la faveur des trouées, favorisés par les actions des cerfs et cochons sur les espèces caractéristiques de forêt humide.

Un enjeu pour les années à venir sera ainsi de faire aboutir des projets de valorisation de cette ressource.

Les risques sanitaires sont également une menace latente pour la végétation. Un exemple est la présence de rouille des myrtacées. Compte tenu de la virulence de cette maladie, l'enjeu phytosanitaire est important pour le parc. Celle-ci doit être surveillée et sa propagation enrayer de manière préventive, aucun moyen curatif n'étant efficace à ce jour.

La mise en place d'un plan de biosécurité apparaît comme un objectif à atteindre afin de garantir la pérennité de la flore native du parc.

## ■ Menaces et pressions induites par les usagers du parc

### ■ PRATIQUE DE LA CHASSE RÉCRÉATIVE

L'importance écologique de la chasse, régulatrice des populations de cerfs et cochons, a été signalée à maintes reprises, mais cette activité représente également une menace pour les espèces animales qui peuvent être dérangées par le passage des chasseurs hors des sentiers, ou par les détonations. Les chiens de chasse, dont l'utilisation est autorisée dans certaines conditions, constituent une menace pour les cagous.

### ■ PRATIQUE D'ACTIVITÉS RÉCRÉATIVES ET SPORTIVES

Les principales activités pratiquées dans le parc sont la randonnée pédestre et la randonnée VTT. Bien qu'un encadrement puisse être proposé (guides de randonnée pédestre sur demande), ces activités se pratiquent majoritairement en autonomie.

Au même titre que la chasse, elles peuvent provoquer le dérangement de la faune (bruit, cheminement des usagers).

# BILAN DE LA GESTION

## ■ LES ACTIONS MENEES

Le parc des Grandes Fougères n'a pas été doté de plan de gestion à sa création. Faute de feuille de route, les aménagements ont été réalisés selon l'APS rédigé par Eco-Conseil. Les diverses études réalisées ultérieurement ont été engagées selon les possibilités de collaboration qui ont émergé au fil des années (la collaboration avec CORE.NC est un bon exemple de ce fonctionnement opportuniste).

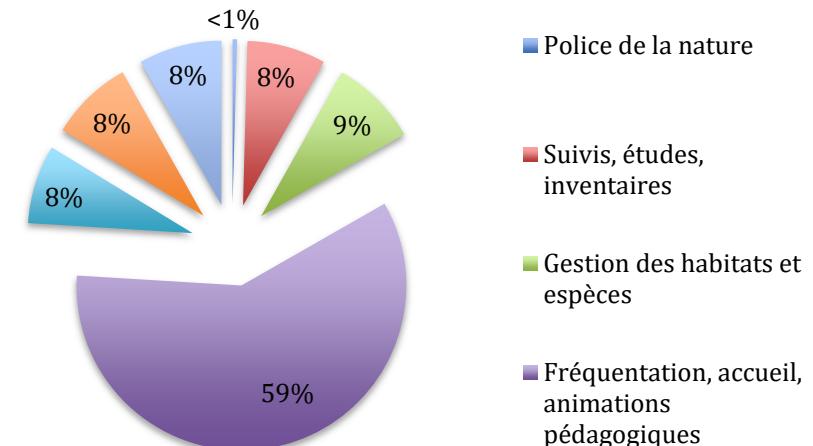
Le parc des Grandes Fougères a par ailleurs fait l'objet de suivis, études, inventaires dans le cadre de programmes d'études à plus large échelle et au sein desquels il occupait une place restreinte. Les conclusions demeurent ainsi relativement peu précises et sont donc difficilement intégrables pour la gestion du parc. L'absence de responsable désigné pour la reprise ou la poursuite de ces actions a parfois empêché leur valorisation faute de moyens humains ou financiers disponibles.

L'analyse des opérations menées par le SMGF durant les huit premières années, prenant également en compte la période précédant l'ouverture du parc, a permis de mettre en évidence la prédominance des actions d'investissement structurantes (codes FA et IO). Certains aménagements n'ont pas suivi scrupuleusement les prescriptions de l'APS et ont été adaptés en fonction de l'évolution de la fréquentation (réduction du nombre de farés, augmentation des aires de pique-nique abritées ou non). Comme le montrera l'analyse financière, l'acquisition des équipements indispensables à l'accueil régulier des visiteurs et usagers a constitué les investissements les plus importants.

Nombre d'actions par type, sur l'ensemble du plan (2008 - 2015).

Code	Type d'action	2008-2015	%
PO	Police de la nature	1	<1%
SE	Suivis, études, inventaires	18	8%
GH	Gestion des habitats et espèces	20	9%
PI	Supports pédagogiques, informations, éditions	0	0%
FA	Fréquentation, accueil, animations pédagogiques	138	59%
IO	Infrastructures et outils	18	8%
AD	Suivi – gestion administrative	19	8%
RE	Recherche	19	8%
Grand Total		233	

Répartition des actions réalisées entre 2008 et 2015 par type d'action



## ■ LES ACTIONS FINANCEES PAR LE SMGF

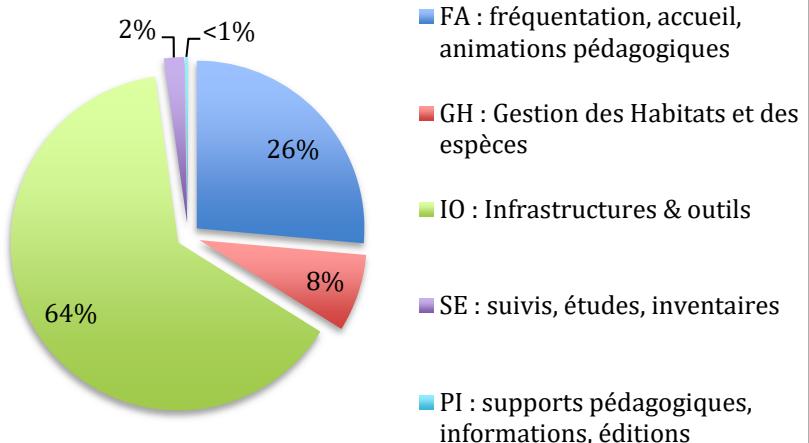
Sur les dépenses réalisées par le parc sur la période 2006-2013, 90% concernent :

- l'acquisition des moyens de fonctionnement (bureautique, outils, véhicules, bâtiments techniques...)
- l'aménagement du parc pour l'accueil du public (parkings, commodités, études et aménagements des sentiers, farés, aménagements paysagers sur les zones à fort taux de fréquentation...).

En marge de ces deux postes de dépenses, le SMGF a également financé un certain nombre d'opérations relatives à la Gestion des Habitats comme :

- la mise en place d'une pépinière de production de plants ;
- des opérations de plantation, principalement dans une visée pédagogique mais bénéficiant au milieu naturel ;
- la mise en place de parcs de capture de cerfs (2013) ;
- l'achat de jumelles ou de boîtes d'écoute de cagou
- la réalisation d'études sur la présence des fourmis envahissantes à l'entrée du parc.

Répartition des dépenses par type d'action entre 2006 et 2013



## PROGRAMME D'ACTIONS

PROJET

# OBJECTIFS A LONG TERME (30 ans)

5 Objectifs à Long Terme OLT fixant la ligne de conduite du gestionnaire pour les 30 ans à venir.

Ces OLT permettent d'avoir une **vision claire, précise et partagée de l'état que l'on souhaite atteindre** pour la conservation et le développement du site. C'est à la lumière de ces objectifs que seront évaluées l'atteinte des résultats attendus et l'efficacité de la gestion.

OLT 1: Préserver, conserver gérer durablement les habitats emblématiques

OLT 2 : Préserver, conserver, gérer durablement les espèces animales endémiques ou indigènes du site

OLT 3 : Sensibiliser le public au respect de l'environnement naturel

OLT 4 : Contribuer au développement de l'activité économique et touristique de la région

OLT 5 : Mettre en oeuvre une gouvernance et des moyens techniques et humains adaptés

## OBJECTIFS DE PLAN 2017 - 2021

Les objectifs de plan constituent les étapes à atteindre sur la durée du plan pour se rapprocher des attendus des OLT.

Le plan de gestion du parc des Grandes Fougères comporte 27 objectifs de plan.

## ACTIONS 2017 - 2021

Chaque objectif de plan implique la réalisation de nombreuses actions pour lesquelles il est précisé :

- les acteurs : qui pilote ? qui réalise ? qui finance ?
- l'estimation de la charge de travail (EtP) et le budget
- la priorité d'action et planification dans le temps
- les indicateurs de suivi et de résultat

Chaque action est codée en fonction de sa portée :

AD : Gestion Administrative

IO : Infrastructures et Outils

FA : Fréquentation, accueil et pédagogie

RE : Recherche

PO : Police et surveillance

GH : Gestion des habitats, espèces et paysages

SE : Suivi écologique

## ■ OLT 1 – Préserver, conserver, gérer durablement les habitats emblématiques du parc

La forêt dense humide représente près de 90% du couvert végétal forestier du parc. Une forte endémicité des espèces végétales et animales et la présence d'espèces indicatrices d'un bon état de conservation du milieu y sont présentes. Cependant, de fortes pressions s'exercent sur cet environnement dont l'évolution doit être suivie avec attention.

L'habitat aquatique, constitué d'un réseau dense de creeks, présente également un potentiel important d'espèces rares.

Ces deux habitats sont donc apparus comme milieux remarquables à protéger sur le long terme.

### ■ OBJECTIFS DE CONNAISSANCE

L'objectif à long terme est de maintenir et valoriser la richesse spécifique du parc, ce qui requiert la connaissance des espèces, de leur abondance et de leur répartition. Différentes études montrent la grande richesse floristique du parc, mais la diversité des opérateurs et des méthodes employées pour la caractériser rendent les évaluations et le suivi difficiles.

La connaissance exhaustive du patrimoine botanique reste donc à acquérir, afin notamment de déterminer des zones ou des espèces à conserver et d'identifier les actions de préservation prioritaires.

Le diagnostic a également relevé l'abondance de creeks dans le périmètre du parc et l'absence de données les concernant : parmi les objectifs de connaissance identifiés, la nécessité d'expertises terrain a été identifiée.

Compte-tenu de la présence de captages AEP en aval de certains bassins-versants situés dans le parc, le suivi de la qualité des eaux pourrait être mené en collaboration avec les collectivités publiques ou la DAVAR.

<b>1.1</b>	<b>Poursuivre les inventaires botaniques du parc</b>
<b>1.6</b>	<b>Identifier les enjeux de conservation sur le milieu dulçaquicole</b>

### ■ OBJECTIFS DE PROTECTION ET GESTION DURABLE

Sur la base des inventaires et des cartographies ayant pu être élaborée, il sera possible d'assurer la protection ciblée des espèces pouvant être considérées comme sensibles. Des méthodes adaptées aux espèces et aux pressions seront à déterminer en concertation avec des organismes compétents en la matière, ou pouvant participer au financement, notamment dans les contextes de lutte contre les espèces envahissantes.

Une des caractéristiques principales du parc est, comme son nom l'indique, l'abondance de fougères arborescentes parfois remarquables par leur taille et dont plusieurs espèces sont endémiques à la Nouvelle-Calédonie. Elles sont un marqueur important des paysages du par cet contribuent à son originalité.

Ces fougères ne sont pas protégées par le code de l'environnement de la province Sud et ne sont pas classées dans la liste rouge de l'IUCN. Les populations sont fortement impactées par les cerfs, leur protection et leur conservation sont donc apparues comme des enjeux prioritaires.

Enfin, le projet d'extension du parc tel qu'il a été déterminé lors de la phase APS reste d'actualité. Sa mise en œuvre permettra d'englober une surface plus importante dans le périmètre protégé.

<b>1.2</b>	<b>Protéger les fougères emblématiques du parc</b>
<b>1.3</b>	<b>Protéger les espèces végétales rares ou menacées (autres que fougères)</b>
<b>1.5</b>	<b>Etendre la surface du parc</b>

### ■ OBJECTIFS DE RESTAURATION

Compte-tenu des pressions passées et actuelles (exploitation forestière, cerfs et cochons...), certains habitats présentent un certain degré de dégradation et une politique de restauration des milieux perturbés est à mettre en place. Une pépinière a été construite en 2012, sans toutefois que des objectifs de production aient été clairement associés à cette installation. Il est ainsi prévu de définir une stratégie de reboisement sur l'ensemble du parc, permettant de fixer des objectifs de

production de plants et d'acquérir des moyens financiers et humains correspondants.

Un des sites prioritaires pour le reboisement est le Pic de la mine à Launay. Ce secteur pourra servir secteur-test intéressant pour évaluer l'efficacité des méthodes de restauration et sera mis en avant dans l'objectif de plan 1.7.

1.7	<b>Définir et mettre en œuvre une politique de restauration des milieux</b>
-----	---

■ **OBJECTIFS DE LUTTE CONTRE LES ESPECES ENVAHISANTES VEGETALES ET ANIMALES**

La présence d'espèces envahissantes végétales a été relevée à diverses occasions par les agents du parc et quelques opérations d'éradication ont été menées de façon ponctuelle. L'organisation de la lutte est toutefois limitée par la méconnaissance des espèces en cause, de leur répartition, de leur abondance et de leur dynamique. L'objectif est de dresser l'état initial de la situation permettant de définir une stratégie de lutte qu'il s'agira d'initier.

Les *Pinus* représentent un cas particulier. Cette espèce, bien qu'envahissante, semble s'être étendue modérément à partir des plantations des années 70 existant dans le parc. La restauration des milieux, passant par la suppression de ces peuplements, peut être l'occasion de valoriser cette ressource qui présente un intérêt économique.

Au niveau de la faune, le facteur influençant de façon prioritaire l'état de conservation de la forêt dense humide la présence des cerfs et cochons en surabondance. Le bilan de la gestion du parc depuis 2008 fait état de la pression conséquente que ces espèces exercent sur l'environnement et des dégâts qui en résultent sur la régénération. Malgré les efforts fournis, cet impact reste conséquent et le maintien à long terme de la forêt humide est remis en question : la lutte contre ces deux espèces apparaît comme un enjeu prioritaire et constitue donc un objectif de plan à part entière.

L'intensification et la diversification des opérations de régulation apparaît nécessaire. Le piégeage, par exemple, est un des outils dont dispose le SMGF pour réguler les EEA : les 3 pièges actuellement en place, relevant du test de l'outil plus que d'une réelle action de régulation, ont montré leur efficacité pour le cochon.

La FFCNC ainsi que des piégeurs ont exprimé leur volonté de développer cette pratique au sein du parc, dans un cadre conventionné.

L'outil d'évaluation des dégâts des cerfs et cochons présenté dans le volet « Diagnostic » existe toujours mais n'est plus utilisé.

Compte tenu de la volonté d'intensification des actions de prélèvement (chasse et régulation), il a été décidé de le rétablir. Cela permettra de juger de l'efficience ou non de ces actions et, le cas échéant, de définir de nouveaux objectifs.

1.4	<b>Initier et suivre la lutte contre les EEV</b>
1.8	<b>Intensifier, diversifier et suivre la lutte contre les cerfs et cochons</b>

PRESERVER, CONSERVER, GERER DURABLEMENT LES HABITATS EMBLEMATIQUES DU PARC										
OBJECTIFS DE PLAN	ID	ACTION	PRIORITE	SOUS-ACTION / DETAIL	PILOTE	OPERATEUR, PARTENAIRE	FREQUENCE			
1.2 Protéger les fougères emblématiques du parc	GH01	Solliciter la RLA FLORE NC pour déterminer les espèces de fougères du parc méritant d'être ajoutées à la liste rouge UICN	1	S.O	SMGF	SMGF	Unique	X	X	
	GH02	Etablir la liste des fougères emblématiques du parc	1	S.O	SMGF	Stagiaire SMGF	Unique	X		
1.4 Initier et suivre la lutte contre les EEV	GH08	Elaborer et mettre en œuvre un plan de biosécurité	1	Définir un plan de biosécurité	SMGF	SMGF, DENV, DAVAR	Unique	X		
				Mettre en œuvre le plan de biosécurité	SMGF		Régulier	X	X	X X X X X
	GH09	Définir les orientations de gestion des Pinus	1	Réaliser une visite de terrain avec les parties prenantes	SMGF	SMGF, DDR, Sud Forêt, DENV	Unique	X		
				Acter les décisions prises concernant la politique de gestion du Pinus	SMGF	SUD FORET	Unique		X	
				Etablir un point de situation du Pinus (parcelles et régénération) : cartographie, exploitabilité, valeur économique...	SMGF	SMGF, SUD FORET, DDR	Unique		X	
1.5 Etendre le parc	AD01	Actualiser la demande d'extension du PGF (1 <sup>ère</sup> tranche 350 ha)	1	S.O	SMGF	SMGF, PS	Unique - Relance	X		
1.7 Définir et mettre en œuvre une politique de restauration des milieux	GH12	Engager la restauration du Pic de la mine à Launay	2	Etablir le plan de restauration du Pic de la mine à Launay et restaurer un ha	Mocamana	Mocamana	Unique	X	X	X X X X X

PRESERVER, CONSERVER, GERER DURABLEMENT LES HABITATS EMBLEMATIQUES DU PARC										
OBJECTIFS DE PLAN	ID	ACTION	PRIORITE	SOUS-ACTION / DETAIL	PILOTE	OPERATEUR, PARTENAIRE	FREQUENCE			
1.8 Intensifier, diversifier et suivre la lutte contre les cerfs et cochons	SE06	Effectuer le suivi de la pression du cerf et du cochon	0	Réaliser le suivi des placettes et exclos mis en place en 2011 (mesure de l'impact des cerfs et cochons)	SMGF	FFCNC, ALC, CEN, SMGF	Annuel		x	
				Etablir des méthodes d'évaluation de l'abondance cerf / cochon	CEN	CEN	Unique		x	
	AD03	Etablir le cadre de la régulation des espèces nuisibles animales au PGF	0	S.O	SMGF	DENV, FFCNC, CEN, ALC	Annuel	x	x	x
	GH18	Etudier de la mise en défens du parc (cloture,...) - secteur chasse non concerné	1	S.O	SMGF		Unique	x		
	GH13	Intensifier la lutte contre les espèces nuisibles animales	1	Cartographier les pistes et les sentiers du secteur "Conservation" et définir les conditions d'accès pour la régulation	SMGF	Prestataire	Unique	x		
				Fixer un nombre minimal d'opérations de régulation mensuelles et les réaliser	SMGF	FFCNC, ALC, CEN, SMGF	Fréquence définie dans la convention	x	x	x
				Etablir le bilan annuel des opérations de régulation	SMGF	FFCNC, ALC	Semestriel (mars et sept.)	x	x	x
	GH14	Diversifier les méthodes de lutte contre les cerfs, cochons, chiens errants et chats haret	1	Etablir un protocole de piégeage et d'abattage de cerfs en mini-parc avec des objectifs d'actions et de résultats	CEN	CEN, FFCNC, ALC	Unique	x		
				Constituer les équipes de tireurs pour l'abattage de cerfs en mini-parc	FFCNC	FFCNC, ALC	Annuel	x	x	x
				Réaliser des opérations de capture et d'abattage de cerfs en mini-parc	FFCNC	FFCNC, ALC, CEN, SMGF	Fréquence définie dans protocole	x	x	x
				Tester et développer la chasse à l'affût sur miradors	FFCNC	FFCNC, ALC	Annuel	x	x	x
				Développer le piégeage "participatif" des cochons	FFCNC	FFCNC, ALC, CEN, SMGF	Annuel	x	x	x

PRESERVER, CONSERVER, GERER DURABLEMENT LES HABITATS EMBLEMATIQUES DU PARC										
OBJECTIFS DE PLAN	ID	ACTION	PRIORITE	SOUS-ACTION / DETAIL	PILOTE	OPERATEUR, PARTENAIRE	FREQUENCE			
1.1 Poursuivre les inventaires botaniques du parc	RE01	Définir les méthodes et protocoles d'inventaires botaniques	2	S.O	SMFG	IRD ou BE	Unique		X	
	SE01	Réaliser l'inventaire botanique du parc et cartographier la présence des espèces rares et menacées	2	S.O	SMGF	IRD ou BE	Unique		X	
	SE02	Actualiser la cartographie des formations végétales sur la base du MOS : bilan sur l'état de santé de la forêt humide et sur la représentation des différents faciès	3	S.O	SMGF	IRD ou BE	1 fois / 5 ans			X
	SE03	Poursuivre et compléter l'inventaire des ptéridophytes du parc	1	S.O	SMGF	Prestataire	Unique		X	
1.2 Protéger les fougères emblématiques du parc	GH03	Cartographier des zones d'intérêt pour la conservation des fougères emblématiques	2	S.O	SMGF	BE ou Stagiaire SMGF	Unique		X	
	GH04	Mettre en défens des zones d'intérêt pour la conservation des fougères emblématiques	3	S.O	SMGF	SMGF	Unique - Entretien par la suite		X	
	SE04	Assurer le suivi de zones d'intérêt pour la conservation des fougères emblématiques	3	S.O	SMGF	BE ou stagiaire ou organisme de recherche	1 fois/an	X	X	X

PRESERVER, CONSERVER, GERER DURABLEMENT LES HABITATS EMBLEMATIQUES DU PARC										
OBJECTIFS DE PLAN	ID	ACTION	PRIORITE	SOUS-ACTION / DETAIL	PILOTE	OPERATEUR, PARTENAIRE	FREQUENCE			
1.3 Protéger les espèces végétales rares ou menacées (autres que fougères)	GH05	Identifier les secteurs /espèces à protéger en priorité	2	S.O	SMGF	SMGF, bureau d'étude, IRD, DENV	Unique		X	
	GH06	Mettre en défens des secteurs abritant des espèces à protéger en priorité	3	S.O	SMGF	prestataire	Unique - Entretien par la suite		X	
	GH19	Mettre en place des moyens de lutte contre le braconnage des espèces végétales rares ou menaces	2	S.O	SMGF	prestataire	Unique - Entretien par la suite		X	
1.4 Initier et suivre la lutte contre les EEV	SE05	Diagnostiquer l'importance des EEV	2	Décrire et cartographier la répartition (présence/absence) des EEE végétales à partir des pistes et sentiers ouverts	SMGF	SMGF	Unique		X	
				Effectuer le suivi des EEE végétales à partir des pistes et sentiers ouverts	SMGF	SMGF, associations	Tous les 2 ans		X	
	GH07	Lutter contre les EEV autre que Pinus	3	Etablir un programme de lutte contre les EEV en fonction du diagnostic réalisé (SE5 & SE6)	SMGF	SMGF, IRD, CEN, DENV	Unique			X
				Mettre en oeuvre le programme de lutte contre les EEV	SMGF	SMGF, prestataire, bénévoles, associations	A définir			X
	GH08	Elaborer et mettre en œuvre un plan de biosécurité	1	Mettre en œuvre le plan de biosécurité	SMGF	SMGF	Régulier	X	X	X
1.5 Etendre le parc	AD02	Acter l'extension des limites du parc (délibération AP)	2	S.O	PS	PS	Unique			X
				S.O	SMGF	SMGF, PS	Unique		X	

PRESERVER, CONSERVER, GERER DURABLEMENT LES HABITATS EMBLEMATIQUES DU PARC											
OBJECTIFS DE PLAN	ID	ACTION	PRIORITE	SOUS-ACTION / DETAIL	PILOTE	OPERATEUR, PARTENAIRE	FREQUENCE				
1.6 Identifier les enjeux de conservation sur le milieu dulçaquicole	SE07	Réaliser un premier échantillonnage (poissons, macro-invertébrés, caractéristiques physico-chimiques)	1	S.O	Mocamana	Mocamana	Unique			X	
	SE08	Réaliser un inventaire complet de la macrofaune d'eau douce	3	S.O	SMGF	BE	Unique		X		
	SE09	Réaliser un état des lieux et un suivi de la ressource en eau	1	Réaliser un état des lieux de la ressource en eau dans le parc	SMGF	BE	Unique			X	
			2	Réaliser un état de référence de la qualité biologique des cours d'eau	SMGF	BE	Unique			X	
	SE10	Réaliser un état de référence des caractéristiques physico-chimiques des cours d'eau	3	S.O	SMGF	BE	Unique			X	
	GH10	Etablir un document de synthèse sur les enjeux de conservation liés au milieu dulçaquicole	3	S.O	SMGF	BE	Unique			X	

PRESERVER, CONSERVER, GERER DURABLEMENT LES HABITATS EMBLEMATIQUES DU PARC											
OBJECTIFS DE PLAN	ID	ACTION	PRIORITE	SOUS-ACTION / DETAIL	PILOTE	OPERATEUR, PARTENAIRE	FREQUENCE				
1.7 Définir et mettre en œuvre une politique de restauration des milieux	GH11	Etablir un plan de restauration forestière à l'échelle du parc	1	S.O	SMGF	SMGF ou BE, IRD	Unique			X	
	IO02	Produire des plants forestiers	0	Fixer les objectifs de production de plants en régie	SMGF	SMGF	Unique		X		
				Evaluer les moyens humains et matériels nécessaires au fonctionnement de la pépinière	SMGF	SMGF	Unique			X	
				Définir les techniques de production de plants	SMGF	Stagiaire SMGF					
				Produire des plants	SMGF	SMGF	Unique			X	
	GH12	Restaurer le Pic de la mine à Launay	2	Engager la restauration du Pic de la mine à Launay par plantation	SMGF	SMGF / Associations	Annuel	X	X	X	X
				Etudier la recolonisation du milieu	A définir	Prestataire / Stagiaire	Unique - Suivi annuel par la suite			X	
				Contrôler la régénération des Pinus	SMGF	SMGF	Annuel	X	X	X	X

PRESERVER, CONSERVER, GERER DURABLEMENT LES HABITATS EMBLEMATIQUES DU PARC											
OBJECTIFS DE PLAN	ID	ACTION	PRIORITE	SOUS-ACTION / DETAIL	PILOTE	OPERATEUR, PARTENAIRE	FREQUENCE				
1.8 Intensifier, diversifier et suivre la lutte contre les cerfs et cochons	SE06	Effectuer le suivi de la pression du cerf et du cochon	0	Réaliser le suivi des placettes et exclos mis en place en 2011 (mesure de l'impact des cerfs et cochons)	SMGF	FFCNC, ALC, CEN, SMGF	Annuel		X		X
				Etablir des méthodes d'évaluation de l'abondance cerf / cochon	CEN	CEN	Unique			X	
				Effectuer le suivi de l'évolution des milieux	SMGF	FFCNC, CEN, SMGF	Unique			X	X
	AD03	Etablir le cadre de la régulation des espèces nuisibles animales au PGF	0		SMGF	DENV, FFCNC, CEN, ALC	Annuel	X	X	X	X
	GH13	Intensifier la lutte contre les espèces nuisibles animales	1	Fixer un nombre minimal d'opérations de régulation mensuelles et les réaliser	SMGF	FFCNC, ALC, CEN, SMGF	Fréquence définie dans la convention	X	X	X	X
				Etablir le bilan annuel des opérations de régulation	SMGF	FFCNC, ALC	Semestriel (mars et sept.)	X	X	X	X
	GH14	Diversifier les méthodes de lutte contre les cerfs, cochons, chiens errants et chats hares	1	Constituer les équipes de tireurs pour l'abattage de cerfs en mini-parc	FFCNC	FFCNC, ALC	Annuel	X	X	X	X
				Réaliser des opérations de capture et d'abattage de cerfs en mini-parc	FFCNC	FFCNC, ALC, CEN, SMGF	Fréquence définie dans protocole	X	X	X	X
				Tester et développer la chasse à l'affût sur miradors	FFCNC	FFCNC, ALC	Annuel	X	X	X	X
				Développer le piégeage "participatif" des cochons	FFCNC	FFCNC, ALC, CEN, SMGF	Annuel	X	X	X	X
				Tester des moyens de lutte inspirés des méthodes de l'agriculture biodynamique	SMGF	SMGF	A définir			X	X

## ■ OLT 2 – Conserver, préserver et gérer les espèces animales endémiques ou indigènes

### ▪ OBJECTIF DE CONNAISSANCE

De nombreuses espèces animales endémiques de Nouvelle-Calédonie et souvent emblématiques sont présentes dans le parc des Grandes Fougères, selon les études menées par divers organismes de recherche ou associations naturalistes. L'espèce la plus remarquable est le cagou, emblématique du pays, dont la population est nombreuse et en augmentation au sein du parc. Le site est donc privilégié pour les études portant sur cette espèce. Cependant la connaissance de la dynamique des populations reste imprécise.

L'avifaune en général est riche au sein du parc et mérite d'être suivie. Les campagnes d'écoute passées ont mis en évidence la présence d'espèces rares. Le méliphage noir, bien que n'ayant pas été observé lors des derniers recensements, aurait été signalé par des ornithologistes amateurs. La confirmation de sa présence, impliquant des efforts de prospection ciblés sur cette espèce, permettrait le cas échéant de renforcer la place du parc en tant que zone importante pour la protection des oiseaux.

La faune reptilienne, marquée par la présence de nombreuses espèces de geckos, est également diversifiée au sein du parc et de ses alentours. La présence du gecko géant *Rhacodactylus chahoua* à proximité du parc (Saraméa) et l'existence d'un habitat particulièrement favorable fait du parc une zone de prospection intéressante. Cette espèce emblématique et particulièrement remarquable dans la région peut ainsi être une source d'attractivité. La confirmation de sa présence repose uniquement sur des observations opportunistes mais témoigne d'une richesse importante à préserver.

Suite à un inventaire réalisé par la société d'entomologie de Nouvelle-Calédonie (SENC) montrant la diversité et l'abondance des populations de lépidoptères, il a été jugé intéressant de réaliser une volière à papillon/insectarium. Cette structure a pour objectif de contribuer à la restauration des populations originales du parc par l'élevage de différentes espèces, mais également d'informer et sensibiliser le grand public sur la population de lépidoptères du parc à travers une nouvelle activité.

2.1	Poursuivre l'acquisition des connaissances sur le cagou
2.2	Acquérir des connaissances sur l'avifaune du parc (hors cagou)
2.3	Evaluer les enjeux de conservation de l'herpétofaune dans le parc
2.4	Connaître, préserver et valoriser les populations de grands invertébrés terrestres dont les lépidoptères et insectes du parc

### ▪ OBJECTIFS DE GESTION DURABLE DE LA FAUNE

Comme indiqué dans le diagnostic, les espèces remarquables animales sont très sensibles à la pression exercée par les prédateurs introduits. Outre les ongulés dont la pression menace principalement l'habitat, le diagnostic a mis en lumière l'impact potentiellement fort des chats harets et des différentes espèces de rats. L'impact de ces espèces a pu être constaté mais n'a pas encore été réellement quantifié. La régulation de ces populations peut ainsi constituer un objectif en vue de préserver la richesse faunistique du parc.

Les activités humaines telles que la chasse peuvent également avoir un impact sur les espèces animales, mais les connaissances à ce niveau sont faibles. Ainsi, l'évaluation de l'impact de la chasse fait partie des objectifs de gestion durable. Cela concerne essentiellement le notou, espèce chassée, et le cagou dont les populations, notamment dans le secteur du parc consacré à la chasse, peuvent être fortement dérangées voire subir la prédation par les chiens.

2.5	Initier la régulation des EEA autres que cerfs et cochons
2.6	Evaluer l'impact de la chasse récréative sur les espèces animales emblématiques

PRESERVER, CONSERVER, GERER LES ESPECES ANIMALES ENDEMIQUES OU INDIGENES												
	ID	ACTION	PRIORITE	SOUS-ACTION / DETAIL	PILOTE	OPERATEUR, PARTENAIRE	FREQUENCE	N1	N2	N3	N4	N5
2.2 Acquérir des connaissances et protéger l'avifaune du parc	SE13	Réaliser l'inventaire de l'avifaune du parc	1	Compiler les données existantes et analyser l'évolution de l'avifaune Réaliser une campagne d'écoute "méliphage noir"	PS	Prestataire, SMGF	Unique	X	X	X	X	X
	AD06	Mettre en œuvre des moyens de préservation de l'avifaune du parc	0	Lutter contre le braconnage dans le parc	SMGF	SCO	A définir	X				
			0	Organiser la chasse aux notous dans le secteur "chasse" du parc								
	SE14	Compléter les connaissances sur la biologie et l'éthologie du cagou	1	S.O	PS	Prestataire, SMGF	Sur 2 ans	X		X		
2.4 Connaître, préserver et valoriser les lépidoptères	SE16	Acquérir des connaissances sur les lépidoptères de Nouvelle-Calédonie	1	Etablir l'inventaire des papillons diurnes du par cet sa périphérie (Farino, Moindou, Saraméa)	SMGF	SMGF, SENC	Unique	X				
				Etablir les partenariats utiles à l'acquisition de connaissance sur les lépidoptères de NC	SMGF	SMGF, SENC, IAC, IRD, Autres	Unique	X				
	IO03	Réaliser et gérer une volière à papillons / insectarium	1	Concevoir le projet de volière/insectarium et aménagements connexes, mettre l'équipement en place	SMGF	DEPS, SMGF	Unique	X	X			
				Recruter un responsable de volière et son suppléant	SMGF	SMGF	Unique - Longue durée	X	X			
				Etablir le plan de fonctionnement de la volière/insectarium	SMGF	SMGF	Unique	X				
				Gérer la volière/insectarium : mettre au point les techniques d'élevage	SMGF	SMGF	Permanent	X	X			
2.5 Initier la régulation des EEA autres que cerfs et cochons	GH16	Assurer la veille écologique relative à la problématique des rats	1	Etablir le protocole de veille	SMGF	CORE NC	Unique	X	X	X		
				Réaliser une campagne pilote de piégeage	SMGF	SMGF / CORE NC	Unique	X	X	X		
	GH17	Assurer une veille écologique relative aux fourmis envahissantes	2	Vérifier la présence/absence de la fourmi envahissante <i>Anaplolepis</i> dans les parcelles de Pinus du parc	IRD	IRD	Annuel	X				

PRESERVER, CONSERVER, GERER LES ESPECES ANIMALES ENDEMIQUES OU INDIGENES												
OBJECTIFS DE PLAN	ID	ACTION	PRIORITE	SOUS-ACTION / DETAIL	PILOTE	OPERATEUR, PARTENAIRE	FREQUENCE	N1	N2	N3	N4	N5
2.1 Pursuivre l'acquisition de connaissances sur le cagou	SE 11	Evaluer la population de cagous dans le parc et effectuer le suivi	2	Réaliser les écoutes cagous régulières	SMGF	SCO, SMGF	Annuel			X	X	X
	RE02	Compléter les connaissances sur la biologie et l'éthologie du cagou	0	Réaliser une étude de la dynamique des populations de cagou dans le parc	CORE NC	CORE NC, SMGF	Unique			X		
				Réaliser une étude comportementale portant sur les relations entre familles	CORE NC	CORE NC, SMGF	Unique			X		
	SE12	Dresser l'état zéro de la population de cagous dans le secteur de chasse	2	S.O	SCO	SCO, SMGF	Unique			X		
2.2 Acquérir des connaissances et protéger l'avifaune du parc	SE13	Réaliser l'inventaire de l'avifaune du parc	1	Compiler les données existantes et analyser l'évolution de l'avifaune	PS	Prestataire	Unique	X	X	X	X	X
				Réaliser une campagne d'écoute "méliphage noir"	SMGF	SCO	A définir			X		
	AD06	Réglementer la chasse aux notous dans le parc	0	S.O	SMGF	DENV, SMGF	Annuel	X	X	X	X	X
	SE14	Compléter les connaissances sur la biologie et l'éthologie du cagou	1		DENV	Prestataire, SMGF	Sur 2 ans	X		X		
2.3 Evaluer les enjeux de conservation de l'herpétofaune dans le parc	SE15	Réaliser une étude de référence sur l'herpétofaune du parc	2	Dresser l'état des connaissances sur les populations de geckos dans le PGF	DENV	Prestataire/IRD	Unique					X
				Etablir les préconisations de gestion pour la conservation des geckos	DENV	Prestataire/IRD	Unique			X		

PRESERVER, CONSERVER, GERER LES ESPECES ANIMALES ENDEMIQUES OU INDIGENES												
OBJECTIFS DE PLAN	ID	ACTION	PRIORITE	SOUS-ACTION / DETAIL	PILOTE	OPERATEUR, PARTENAIRE	FREQUENCE	N1	N2	N3	N4	N5
2.4 Connaître, préserver et valoriser les lépidoptères	IO03	Réaliser et gérer une volière à papillons / insectarium	1	Gérer la volière/insectarium : recevoir les visiteurs	SMGF	SMGF	Permanent			X	X	X
				Effectuer des lâchers de papillons dans le milieu naturel	SMGF	SMGF	Fréquence à définir			X	X	X
2.5 Initier la régulation des EEA autres que cerfs et cochons	GH15	Lutter contre les chats haret	2	Etablir le protocole de lutte	SMGF	IRD	Unique			X		
			2	Evaluer le rapport coût/bénéfice pour déterminer la pertinence de la poursuite de campagnes de piégeage	SMGF	SMGF	Annuel		X	X	X	X
	GH16	Lutter contre les rats	1	Evaluer le rapport coût/bénéfice pour déterminer la pertinence de la poursuite de campagnes de piégeage	SMGF	SMGF / CORE NC	Annuel		X	X	X	X
2.6 Evaluer l'impact de la chasse traditionnelle sur les espèces animales emblématiques	AD14	Déterminer les pratiques de chasse adaptées pour la conservation des espèces animales emblématiques et les mettre en application	1	S.O	SMGF	ALC, SMGF, FFCNC	Unique		X	X		

## ■ OLT3 – Sensibiliser le public au respect de l'environnement naturel et contribuer à l'enrichissement de ses connaissances sur le milieu

### ▪ OBJECTIFS D'ORGANISATION D'ACTIONS PEDAGOGIQUES

Les actions pédagogiques qui sont souhaitées concernent deux catégories de publics distinctes :

- les scolaires, dont l'accueil demande une organisation spécifique, notamment en termes d'encadrement et de sécurité ;
- les autres usagers, grand public, chasseurs, spécialistes et amateurs... dont l'accueil est soumis à moins de contraintes sur le plan de la sécurité.

Les objectifs sont ainsi de conduire des actions de sensibilisation et d'information sur l'environnement naturel du parc, en adaptant l'organisation et les aménagements pour accueillir les deux types de publics dans de bonnes conditions.

Ces objectifs incluent des aspects d'organisation générale des visites et événements au sein du parc.

En plus des journées de découvertes qui sont organisées très ponctuellement, des outils de sensibilisation accessibles librement aux visiteurs doivent être mis en place. Ils peuvent revêtir plusieurs formes : parcours pédagogiques, flyers, expositions temporaires ou permanentes. La volière à papillons évoquée ci-dessus constituera également un outil pédagogique de première importance.

L'ensemble de ces outils et moyens a également vocation à encourager les comportements responsables vis-à-vis de l'environnement.

3.1	Encadrer, améliorer et suivre l'accueil et la sensibilisation des scolaires
3.2	Encadrer, améliorer et suivre l'accueil et la sensibilisation des usagers du parc (hors scolaires)
3.3	Accueillir des expositions

### ▪ OBJECTIFS DE COMMUNICATION

De nouveaux outils de communication ont été évoqués durant les réunions avec le SMGF. Les supports physiques, principalement sous des flyers, sont à

diversifier selon les activités et les centres d'intérêt des visiteurs du parc. Des panneaux d'informations sont également prévus.

Afin de toucher plus largement le public, les outils de communication numériques sont à valoriser. Le SMGF dispose aujourd'hui d'un site internet pouvant servir de support d'informations pratiques du parc mais également être utilisé dans une dans une visée pédagogique et éducative.

3.4	Valoriser et diversifier les supports numériques pour diffuser les messages du parc
3.5	Concevoir et mettre en place des supports physiques pour diffuser les messages du parc

SENSIBILISER LE PUBLIC AU RESPECT DE L'ENVIRONNEMENT NATUREL ET CONTRIBUER A L'ENRICHISSEMENT DE SES CONNAISSANCES SUR LE MILIEU												
OBJECTIFS DE PLAN	ID	ACTION	PRIORITE	SOUS-ACTION / DETAIL	PILOTE	OPERATEUR, PARTENAIRE	FREQUENCE	N1	N2	N3	N4	N5
3.1 Encadrer, améliorer et suivre l'accueil et la sensibilisation des scolaires	FA02	Etre acteur de l'éducation et de la sensibilisation à l'environnement des scolaires	2	Lister et décrire les activités pédagogiques pouvant être proposées aux scolaires	SMGF	SMGF	Unique	X				
	FA03	Accueillir des stagiaires	0	Accueillir 1 étudiant post-bac/an	SMGF	SMGF	Régulier	X	X	X	X	X
				Accueillir 1 lycéen/an	SMGF	SMGF	Régulier	X	X	X	X	X
				Accueillir au moins 1 collégien/an	SMGF	SMGF	Régulier	X	X	X	X	X
	IO04	Aménager un sentier pédagogique sécurisé à destination des scolaires	2	Etablir le cahier des charges du sentier	SMGF	DENC, CIE, SMGF, DENV, DEFE, DES	Unique		X			
	FA04	Organiser les visites de scolaires	0	S.O	SMGF	SMGF	Régulier	X	X	X	X	X
3.2 Encadrer, accueillir et sensibiliser les usagers du parc (hors scolaires)	FA05	Améliorer l'accueil et la sensibilisation des usagers à l'environnement	1	Identifier les attentes des visiteurs en matière d'information	SMGF	SMGF	Unique	X				
				Identifier/choisir les thématiques et les supports des messages pédagogiques (faune / flore / patrimoine etc.)	SMGF	SMGF	Unique	X				
				Concevoir et installer les panneaux de consignes en matière de respect de l'environnement	SMGF	Prestataire, DENV	Unique - Entretien par la suite	X				
				Concevoir et mettre en place le panneau général d'accueil et d'informations	SMGF	Prestataire	Unique - Entretien par la suite	X				
				Concevoir une charte graphique	SMGF	Prestataire	Unique	X				

## SENSIBILISER LE PUBLIC AU RESPECT DE L'ENVIRONNEMENT NATUREL ET CONTRIBUER A L'ENRICHISSEMENT DE SES CONNAISSANCES SUR LE MILIEU

OBJECTIFS DE PLAN	ID	ACTION	PRIORITE	SOUS-ACTION / DETAIL	PILOTE	OPERATEUR, PARTENAIRE	FREQUENCE	N1	N2	N3	N4	N5
3.2 Encadrer, accueillir et sensibiliser les usagers du parc (hors scolaires)	FA06	Etablir & proposer un programme annuel de sorties à destination du grand public	1	Etablir une liste des intervenants extérieurs pouvant organiser et encadrer les sorties	SMGF	SMGF	Unique	X				
				Etablir un programme annuel : interventions, intervenant(s), thématiques...	SMGF	<b>SMGF,</b> intervenants divers (associations, instituts, etc.)	Annuel	X	X	X	X	X
				Diffuser le programme annuel	SMGF	SMGF	Annuel	X	X	X	X	X
	FA07	Organiser des journées découvertes	0	Organiser au moins 1 manifestation "portes ouvertes" thématique / an	SMGF	<b>SMGF,</b> prestataires, associations	Annuel	X	X	X	X	X
	IO05	Aménager un "parcours pédagogique" à destination du public	3	Realiser un inventaire des outils en matière d'aménagements pédagogiques	SMGF	CIE / Prestataire	Unique	X				
	IO06	Réaliser un arboretum	1	Etablir les ESQ, APS, APD, PRO du projet "Arboretum"	SMGF	SIGMA Ingénierie	Unique	X				
				Réaliser les infrastructures de l'arboretum	SMGF	<b>régie SMGF,</b> prestataire	Unique - Entretien par la suite	X	X			
				(Faire) établir le programme de plantation et assurer la disponibilité des végétaux nécessaires	SMGF	<b>SMGF,</b> pépiniéristes	Unique		X			
				Réaliser l'aménagement de l'arboretum : végétaux	SMGF	<b>SMGF,</b> associations, prestataire	Régulier (annuel ?)		X	X	X	X
	FA08	Organiser une journée "de l'environnement" conjointement avec l'ensemble des parcs de la province Sud	2	<b>S.O</b>	DENV	DENV, SMGF	Annuel		X	X	X	X
	FA09	Identifier et valoriser le patrimoine historique et culturel du parc	3	Adresser une demande d'étude toponymique à l'ADCK	SMGF	SMGF	Unique - Relance	X				
	FA11	Effectuer le suivi de la fréquentation	0	<b>S.O</b>	SMGF	SMGF	Permanent	X	X	X	X	X

SENSIBILISER LE PUBLIC AU RESPECT DE L'ENVIRONNEMENT NATUREL ET CONTRIBUER A L'ENRICHISSEMENT DE SES CONNAISSANCES SUR LE MILIEU												
OBJECTIFS DE PLAN	ID	ACTION	PRIORITE	SOUS-ACTION / DETAIL	PILOTE	OPERATEUR, PARTENAIRE	FREQUENCE	N1	N2	N3	N4	N5
3.3 Accueillir des expositions	IO07	Réaliser 2 expositions permanentes	2	Identifier les sites d'implantation	SMGF	SMGF	Unique		X	X		
	FA12	Accueillir des expositions temporaires	2	Identifier et aménager des sites pour l'accueil d'expositions	SMGF	SMGF	Annuel		X	X	X	X
3.4 Améliorer et diversifier la communication du SMGF	FA13	Améliorer, développer et gérer le site internet SMGF	0	Tenir à jour le site internet	SMGF	SMGF	Régulier (hebdomadaire?)	X	X	X	X	X
				Présenter l'environnement naturel du PGF (faune/flore/paysage) et quelques espèces emblématiques ainsi que les actions du SMGF en matière de préservation de l'environnement	SMGF	SMGF	Unique	X				
				Présenter les actions de lutte contre les espèces envahissantes	SMGF	SMGF	Annuel	X	X	X	X	X
				Présenter la région Moindou/Saraméa/Farino + lien avec site de La Foa Tourisme	SMGF	SMGF	Unique	X				
				Présenter le calendrier évènementiel	SMGF	SMGF	Annuel	X	X	X	X	X
	IO08	Créer et gérer une page Facebook	0	S.O	SMGF	SMGF	Régulier	X	X	X	X	X
3.5 Créer des supports d'information adaptés	FA10	Concevoir et éditer des supports d'information à l'intention des usagers du parc	2	Concevoir et éditer un flyer "randonnée pédestre"	SMGF	SMGF	Unique - Réédition selon besoin	X				
			2	Concevoir et éditer un flyer "randonnée VTT"	SMGF	SMGF	Unique - Réédition selon besoin		X			
			1	Concevoir et diffuser les messages de sensibilisation auprès des chasseurs : flyers "chasse", panneaux à l'entrée du secteur de chasse...	SMGF	SMGF	Unique - Réédition selon besoin	X				
	FA14	Sensibiliser les chasseurs aux risques de prédateur du cagou par les chiens	0	S.O	SMGF	SMGF	Unique - Réédition selon besoin - Entretien du matériel	X				

SENSIBILISER LE PUBLIC AU RESPECT DE L'ENVIRONNEMENT NATUREL ET CONTRIBUER A L'ENRICHISSEMENT DE SES CONNAISSANCES SUR LE MILIEU												
OBJECTIFS DE PLAN	ID	ACTION	PRIORITE	SOUS-ACTION / DETAIL	PILOTE	OPERATEUR, PARTENAIRE	FREQUENCE	N1	N2	N3	N4	N5
3.6 Renforcer les relations du SMGF avec les collectivités locales et sa place dans l'environnement social et associatif	AD09	Adhérer à La Foa Tourisme	0	S.O	SMGF	SMGF, La Foa Tourisme	Annuel	X	X	X	X	X
	FA34	Assurer la représentation du SMGF auprès de ZCO lors des AG	0	S.O	SMGF	SMGF, ZCO	Régulier	X	X	X	X	X
	FA35	Concevoir, éditer et distribuer un bulletin d'information bimestriel du SMGF	1	S.O	SMGF	SMGF	Bimestriel	X	X	X	X	X
	FA36	Utiliser les bulletins communaux de Moindou/Saraméa/Farino/La Foa pour des communications ciblées	2	S.O	SMGF	Mairies	Selon besoin (a minima annuel)	X	X	X	X	X
	FA37	Tenir des réunions publiques d'échanges et d'information dans les 3 communes	3	S.O	SMGF	SMGF, Mairies	Selon besoin (a minima annuel)	X	X	X	X	X

SENSIBILISER LE PUBLIC AU RESPECT DE L'ENVIRONNEMENT NATUREL ET CONTRIBUER A L'ENRICHISSEMENT DE SES CONNAISSANCES SUR LE MILIEU												
OBJECTIFS DE PLAN	ID	ACTION	PRIORITE	SOUS-ACTION / DETAIL	PILOTE	OPERATEUR, PARTENAIRE	FREQUENCE	N1	N2	N3	N4	N5
3.1 Encadrer, améliorer et suivre l'accueil et la sensibilisation des scolaires	FA02	Positionner le parc comme un acteur de l'éducation et sensibilisation à l'environnement des scolaires	2	Inscrire le parc sur le catalogue DENC des sites d'accueil pédagogiques de la DES	SMGF	SMGF, DES	Annuel	X	X	X	X	X
				Effectuer la visite de contrôle pour l'obtention de l'agrément DENC avec mise en ligne de la fiche de présentation	DENC	DENC, SMGF	Annuel	X	X	X	X	X
	IO04	Aménager un sentier pédagogique sécurisé à destination des scolaires	2	Concevoir et réaliser les outils pédagogiques associés au sentier	SMGF	Prestataire	Unique - Réédition / entretien par la suite			X		
	FA03	Accueillir des stagiaires	0	Accueillir 1 étudiant post-bac/an	SMGF	SMGF	Régulier	X	X	X	X	X
				Accueillir 1 lycéen/an	SMGF	SMGF	Régulier	X	X	X	X	X
				Accueillir au moins 1 collégien/an	SMGF	SMGF	Régulier	X	X	X	X	X
3.2 Encadrer, accueillir et sensibiliser les usagers du parc (hors scolaires)	FA04	Accueillir des classes	0		SMGF	SMGF	Régulier	X	X	X	X	X
	IO05	Aménager un "parcours pédagogique" à destination du public	3	Concevoir et réaliser les outils pédagogiques associés au parcours	SMGF	CIE, Mocamana, SMGF	Unique - Réédition / entretien par la suite			X		
	FA01	Associer les différents utilisateurs du parc à la détection des EEV/EEA du parc	2		SMGF	SMGF, associations	Régulier			X	X	
	FA06	Etablir & proposer un programme annuel de sorties pédagogiques	1	Etablir un programme annuel : interventions, intervenant(s), thématiques...	SMGF	SMGF, intervenants divers (associations, instituts, etc.)	Annuel	X	X	X	X	X
				Diffuser le programme annuel	SMGF	SMGF	Annuel	X	X	X	X	X

SENSIBILISER LE PUBLIC AU RESPECT DE L'ENVIRONNEMENT NATUREL ET CONTRIBUER A L'ENRICHISSEMENT DE SES CONNAISSANCES SUR LE MILIEU												
OBJECTIFS DE PLAN	ID	ACTION	PRIORITE	SOUS-ACTION / DETAIL	PILOTE	OPERATEUR, PARTENAIRE	FREQUENCE	N1	N2	N3	N4	N5
3.2 Encadrer, accueillir et sensibiliser les usagers du parc (hors scolaires)	FA07	Organiser des journées découvertes	0	Organiser 1 manifestation "portes ouvertes" thématique / an	SMGF	SMGF, prestataires, associations	Annuel	X	X	X	X	X
	FA08	Organiser une journée "de l'environnement" conjointement avec l'ensemble des parcs de la province Sud	2		DENV	DENV, SMGF	Annuel	X	X	X	X	X
	IO06	Réaliser un arboretum	1	Réaliser l'aménagement de l'arboretum : végétaux	SMGF	SMGF, associations, prestataire	Régulier (annuel ?)		X	X	X	X
	FA09	Identifier et valoriser le patrimoine historique et culturel du parc	3	Réaliser une étude toponymique des lieux	SMGF	Autorités coutumières, IANCP	Unique		X	X	X	
				Réaliser un inventaire des traces d'occupations anciennes dans le parc	SMGF	IANCP, SMGF, Autorités coutumières	Unique			X		
	FA11	Effectuer le suivi de la fréquentation	0		SMGF	SMGF	Permanent	X	X	X	X	X
3.3 Accueillir des expositions	FA12	Accueillir des expositions temporaires	2	Identifier et aménager des sites pour l'accueil d'expositions	SMGF	SMGF	Annuel		X	X	X	X
				Recenser les expositions pouvant être accueillies	SMGF	SMGF	Annuel		X	X	X	X
				Accueillir des expositions temporaires	SMGF	SMGF	Annuel		X	X	X	X
	IO07	Réaliser 2 expositions permanentes	2	Identifier les sites d'implantation	SMGF	SMGF	Unique		X	X		
				Choisir les thématiques	SMGF	SMGF	Unique		X	X		
				Concevoir les contenus et les supports	SMGF	Prestataire, SMGF	Unique			X	X	
				Installer les expositions permanentes	SMGF	SMGF	Unique				X	X

SENSIBILISER LE PUBLIC AU RESPECT DE L'ENVIRONNEMENT NATUREL ET CONTRIBUER A L'ENRICHISSEMENT DE SES CONNAISSANCES SUR LE MILIEU												
OBJECTIFS DE PLAN	ID	ACTION	PRIORITE	SOUS-ACTION / DETAIL	PILOTE	OPERATEUR, PARTENAIRE	FREQUENCE	N1	N2	N3	N4	N5
3.4 Améliorer et diversifier la communication du SMGF	FA13	Améliorer, développer et gérer le site internet SMGF	0	Tenir à jour le site internet	SMGF	SMGF	Régulier (hebdomadaire?)	X	X	X	X	X
				Présenter les actions de lutte contre les espèces envahissantes	SMGF	SMGF	Annuel	X	X	X	X	X
				Présenter le calendrier événementiel	SMGF	SMGF	Annuel	X	X	X	X	X
	IO08	Créer et gérer une page Facebook	0	S . O	SMGF	SMGF	Régulier	X	X	X	X	X
3.6 Renforcer les relations du SMGF avec les collectivités locales et sa place dans l'environnement social et associatif	FA34	Assurer la représentation du SMGF auprès de ZCO	0	S . O	SMGF	SMGF, ZCO	Régulier	X	X	X	X	X
	FA35	Concevoir, éditer et distribuer un bulletin d'information bimestriel du SMGF	1	S . O	SMGF	SMGF	Bimestriel	X	X	X	X	X
	FA36	Utiliser les bulletins communaux de Moindou/Sarraméa/Farino/La Foa pour des communications ciblées	2	S . O	SMGF	Mairies	Selon besoin (a minima annuel)	X	X	X	X	X
	FA37	Tenir des réunions publiques d'échanges et d'information dans les 3 communes	3	S . O	SMGF	SMGF, Mairies	Selon besoin (a minima annuel)	X	X	X	X	X

## ■ OLT4 – Contribuer au développement de l'activité économique et touristique durable dans la région

### ■ OBJECTIF D'AMENAGEMENT

Depuis la création du parc, de nombreuses installations ont été mises en place pour accueillir le public dans de bonnes conditions. La fréquentation du parc qui était en augmentation depuis 2009 semble s'être stabilisée entre 2012 et 2013 à environ 16 000 visiteurs par an.

Les phases de diagnostic et de concertation ont mis en évidence des possibilités d'améliorer la sécurité des usagers. Un « audit » ainsi que des mises en conformité si nécessaire sont donc apparus indispensables pour garantir à tous la pratique d'activités dans de bonnes conditions.

Plusieurs aménagements initiés durant les années passées et ayant donné lieu à des études préalables devraient se concrétiser durant la période couverte par le nouveau plan de gestion.

<b>4.1</b>	<b>Assurer la sécurité des visiteurs du parc</b>
<b>4.2</b>	<b>Finaliser l'aménagement de la zone d'accueil du parc</b>

### ■ OBJECTIF D'ORGANISATION GENERALE

Les activités de loisir, qu'elles soient mises en place par le gestionnaire, par des prestataires ou conduites par des associations, doivent être supervisées et encadrées par le gestionnaire, qui doit s'assurer qu'elles présentent toutes les garanties de sécurité pour les clients / usagers et qu'elles respectent l'environnement naturel dans lequel elles s'inscrivent.

<b>4.3</b>	<b>Encadrer le développement des prestations touristiques et de loisir dans le parc</b>
<b>4.4</b>	<b>Améliorer la gestion de la chasse récréative</b>
<b>4.5</b>	<b>Développer et sécuriser la pratique de la randonnée pédestre</b>
<b>4.6</b>	<b>Développer et sécuriser la pratique de la randonnée en VTT</b>

### ■ OBJECTIF D'INTÉGRATION DANS LE RÉSEAU D'ACTEURS LOCAUX

La région de Farino-Moindou-Sarraméa compte plusieurs structures locales participant au développement écotouristique ou à la protection des milieux naturels. Dans cet ensemble, le parc des Grandes Fougères est un pôle d'attractivité et peut contribuer, au travers des manifestations qui y sont organisées ou des partenariats qui sont noués, à médiatiser l'action des partenaires du SMGF.

A l'inverse, le SMGF n'est pas particulièrement investi dans les actions conduites par des structures locales et ayant pour but de soutenir ou promouvoir le développement touristique ou la protection de l'environnement (comité de gestion Zone Côtière Ouest, La Foa Tourisme...).

Les objectifs visent ainsi l'intégration du SMGF au sein des différents organismes acteurs du développement local et à évaluer la place du parc dans le développement économique local.

<b>4.7</b>	<b>Renforcer les relations du SMGF avec les collectivités locales et sa place dans l'environnement social et associatif</b>
<b>4.8</b>	<b>Evaluer les retombées économiques du parc dans la région</b>

CONTRIBUER AU DEVELOPPEMENT DE L'ACTIVITE ECONOMIQUE & TOURISTIQUE DURABLE DANS LA REGION												
	ID	ACTION	PRIORITE	SOUS-ACTION / DETAIL	PILOTE	OPERATEUR, PARTENAIRE	FREQUENCE	N1	N2	N3	N4	N5
4.1 Assurer la sécurité des visiteurs	AD04	Réaliser une étude juridique des risques encourus par le gestionnaire et par les usagers	1	S.O	PS - service juridique	PS serv. juridique, SMGF, DENV	Unique	X				
	AD05	Mettre en oeuvre les actions préconisées par le SIVM Sud en matière de sécurité (incendie notamment)	1	S.O	SMGF	SMGF, SIVM	Unique	X	X	X		
	IO09	Etablir un plan d'organisation des secours	2	S.O	SMGF	SMGF, DENV, Sécurité civile	Unique - Entretien par la suite	X				
	IO10	Mettre en place un relai téléphonique au pic de la mine à Launay	3	S.O	OPT	OPT	Unique - Entretien par la suite	X				
4.2 Pursuivre l'aménagement de la zone d'accueil du parc	IO11	Installer un second bloc sanitaire	2	S.O	SMGF	Prestataire, SMGF	Unique - Entretien par la suite	X				
	FA19	Mettre à jour le schéma d'aménagement de l'entrée du parc intégrant un bâtiment d'accueil pour les activités de buvette, boutique, prestataires	1	S.O	SMGF	BE, SMGF	Unique	X	X			
4.3 Encadrer le développement des prestations touristiques et de loisirs dans le parc	AD07	Vérifier que les prestataires satisfont aux conditions d'agrément pour l'exercice de leur activité dans le parc	1	S.O	SMGF	SMGF, DJSNC	Unique	X				
	AD08	Conventionner les prestataires touristiques opérant dans le parc	1	S.O	SMGF	SMGF, Prestataires	Selon durée des conventions - A renouveler	X	X	X	X	X
	FA21	Encadrer l'organisation des manifestations de masse	2	S.O	SMGF	SMGF, DJS	1 convention / manifestation	X	X	X	X	X
	FA22	Accueillir des manifestations sportives portées par les associations locales	0	S.O	SMGF	SMGF	Selon programme	X	X	X	X	X

CONTRIBUER AU DEVELOPPEMENT DE L'ACTIVITE ECONOMIQUE & TOURISTIQUE DURABLE DANS LA REGION												
	ID	ACTION	PRIORITE	SOUS-ACTION / DETAIL	PILOTE	OPERATEUR, PARTENAIRE	FREQUENCE	N1	N2	N3	N4	N5
4.4 Améliorer et sécuriser la pratique de la chasse traditionnelle	FA16	Matérialiser la limite ouest du parc	1	S.O	SMGF	SMGF, DFA	Unique - Entretien par la suite		X			
	AD15	Définir et mettre en œuvre les modalités concernant l'utilisation des chiens de chasse au sein du parc adaptées à la préservation des espèces protégées animales	1	S.O	SMGF	SMGF						
	FA17	Etablir un zonage du secteur de chasse	2	S.O	SMGF	SMGF, ALC, FFCNC	Unique	X				
4.5 Développer et sécuriser la pratique de la randonnée pédestre	FA24	Baliser l'ensemble du réseau pédestre ouvert au public aux normes FFRP	1	S.O	SMGF	SMGF, DJS	Unique - Entretien par la suite	X	X	X	X	X
	FA25	Etablir le programme d'extension du réseau de randonnée pédestre	1	S.O	SMGF	SMGF, DJS	Unique	X				
	FA26	Ouvrir les sentiers au public conformément au programme d'extension pédestre et VTT (tracés, calendrier)	2	S.O	SMGF	SMGF, associations	Selon programme	X	X	X	X	X
	FA27	Associer les usagers aux travaux d'aménagement des nouveaux sentiers pédestres et VTT	2	S.O	SMGF	SMGF, associations	Mensuel	X	X	X	X	X
	FA28	Etablir un plan de gestion et d'entretien du réseau de sentiers pédestres	0	Définir les modalités techniques d'entretien du réseau de randonnée pédestre (moyens humains, matériels, actions, fréquence de passage...) Etablir le planning d'entretien du réseau de sentiers pédestres et le mettre en œuvre	SMGF	SMGF	Mensuel Selon programme	X	X	X	X	X

CONTRIBUER AU DEVELOPPEMENT DE L'ACTIVITE ECONOMIQUE & TOURISTIQUE DURABLE DANS LA REGION													
	ID	ACTION	PRIORITE	SOUS-ACTION / DETAIL	PILOTE	OPERATEUR, PARTENAIRE	FREQUENCE	N1	N2	N3	N4	N5	
4.6 Développer et sécuriser la pratique de la randonnée VTT	FA29	Baliser l'ensemble du réseau VTT aux normes FFC	1	S.O	SMGF	SMGF, DJS	Unique - Entretien par la suite	X	X	X	X	X	
	FA30	Etablir le programme d'extension du réseau de randonnée VTT	1	S.O	SMGF	SMGF, DJS	Unique	X					
	FA32	Associer les usagers à l'amélioration du réseau VTT	2	S.O	SMGF	SMGF, associations	Mensuel	X	X	X	X	X	
	FA33	Définir les modalités techniques d'entretien du réseau de pistes VTT (moyens humains, matériels, actions, fréquence de passage...)	0		SMGF	SMGF, DJS	Mensuel	X	X	X	X	X	
		Etablir le planning d'entretien du réseau VTT et le mettre en œuvre			SMGF	SMGF, DJS	Selon programme	X	X	X	X	X	

PROJET

CONTRIBUER AU DEVELOPPEMENT DE L'ACTIVITE ECONOMIQUE & TOURISTIQUE DURABLE DANS LA REGION												
OBJECTIF DE PLAN	ID	ACTION	PRIORITE	SOUS-ACTION / DETAIL	PILOTE	OPERATEUR, PARTENAIRE	FREQUENCE	N1	N2	N3	N4	N5
4.1 Assurer la sécurité des visiteurs	AD05	Mettre en oeuvre les actions préconisées par le SIVM Sud en matière de sécurité (incendie notamment)	1	S.O	SMGF	SMGF, SIVM	Unique	X	X	X		
	FA15	Identifier, matérialiser et cartographier des points de repérage sur le terrain	1	S.O	SMGF	SMGF	Unique - Entretien par la suite			X		
4.3 Encadrer le développement des prestations touristiques et de loisirs dans le parc	AD08	Conventionner les prestataires opérant dans le parc	1	S.O	SMGF	SMGF, Prestataires	Selon duree des conventions - A renouveler	X	X	X	X	X
	FA21	Encadrer l'organisation des manifestations de masse	2	S.O	SMGF	SMGF, DJS	1 convention / manifestation	X	X	X	X	X
	FA22	Accueillir des manifestations sportives portées par les associations locales	0	S.O	SMGF	SMGF	Selon programme	X	X	X	X	X
	FA23	Réaliser une étude de marché sur le potentiel de développement d'activités au sein du parc	1	S.O	DEFE	DEFE	Unique			X		
4.4 Améliorer et sécuriser la pratique de la chasse traditionnelle	PO01	Organiser et encadrer la chasse au notou	0	S.O	SMGF	SMGF	Annuel	X	X	X	X	X
	FA18	Définir et mettre en œuvre les mesures permettant de connaître le positionnement des chasseurs sur le terrain	0	S.O	SMGF	SMGF, ALC, FFCNC	Unique - Mises à jour régulières		X			
4.5 Développer et sécuriser la pratique de la randonnée pédestre	FA24	Baliser l'ensemble du réseau pédestre ouvert au public	1	S.O	SMGF	SMGF, DJS	Unique - Entretien par la suite	X	X	X	X	X
	FA26	Ouvrir les sentiers au public conformément au programme d'extension pédestre et VTT (tracés, calendrier)	2	S.O	SMGF	SMGF, associations	Selon programme	X	X	X	X	X
	FA27	Associer les usagers aux travaux d'aménagement des nouveaux sentiers pédestres et VTT	2	S.O	SMGF	SMGF, associations	Mensuel	X	X	X	X	X
	FA28	Etablir un plan de gestion et d'entretien du réseau de sentiers pédestres	0	Définir les modalités techniques d'entretien du réseau de randonnée pédestre (moyens humains, matériels, actions, fréquence de passage...) Etablir le planning d'entretien du réseau de sentiers pédestres et le mettre en œuvre	SMGF	SMGF	Mensuel	X	X	X	X	X

CONTRIBUER AU DEVELOPPEMENT DE L'ACTIVITE ECONOMIQUE & TOURISTIQUE DURABLE DANS LA REGION												
OBJECTIF DE PLAN	ID	ACTION	PRIORITE	SOUS-ACTION / DETAIL	PILOTE	OPERATEUR, PARTENAIRE	FREQUENCE	N1	N2	N3	N4	N5
4.6 Développer et sécuriser la pratique de la randonnée VTT	FA29	Baliser l'ensemble du réseau VTT aux normes FFC	1	S.O	SMGF	SMGF, DJS	Unique - Entretien par la suite	X	X	X	X	X
	FA32	Associer les usagers à l'amélioration du réseau VTT	2	S.O	SMGF	SMGF, associations	Mensuel	X	X	X	X	X
	FA33	Définir les modalités techniques d'entretien du réseau de pistes VTT (moyens humains, matériels, actions, fréquence de passage...)	0		SMGF	SMGF, DJS	Mensuel	X	X	X	X	X
		Etablir le planning d'entretien du réseau VTT et le mettre en œuvre			SMGF	SMGF, DJS	Selon programme	X	X	X	X	X
4.8 Evaluer l'impact de la fréquentation du parc sur l'économie locale	FA38	Evaluer les retombées économiques de la fréquentation du parc	1	S.O	SMGF	SMGF stagiaire	Unique			X	X	
	AD10	Orienter la gestion du parc pour augmenter les retombées économiques	2	S.O	SMGF	SMGF	Selon conclusion de l'enquête			X	X	X

## ■ OLT5 – Mettre en œuvre une gouvernance et des moyens techniques et humains efficents pour la gestion du parc

Le parc des Grandes Fougères se distingue des autres parcs provinciaux par une gouvernance partagée entre le SMGF et la province Sud, représentée par la DENV qui a compétence en matière de réglementation de l'environnement. Le périmètre d'action et les prérogatives de chacune des entités nécessitent d'être explicitement précisés dans un cadre formel.

Il est envisagé d'associer les usagers (visiteurs, résidents locaux, bénévoles, associations), qui parfois le demandent, à des actions de gestion ou d'aménagement préalablement sélectionnées par le SMGF.

<b>5.1</b>	<b>Définir le mode de gouvernance du parc</b>
<b>5.2</b>	<b>Suivre la réalisation du plan de gestion</b>
<b>5.3</b>	<b>Adapter les moyens humains aux activités du parc</b>

## OLT 5 - ACTIONS 2017-2018

METTRE EN ŒUVRE UNE GOUVERNANCE ET DES MOYENS TECHNIQUES ET HUMAINS EFFICIENTS POUR LA GESTION DU PARC												
OBJECTIF DE PLAN	ID	ACTION	PRIORITE	SOUS-ACTION / DETAIL	PILOTE	OPERATEUR, PARTENAIRE	FREQUENCE	N1	N2	N3	N4	N5
5.1 Actualiser le mode de gouvernance du parc	AD11	Réviser les statuts du SMGF	1		SMGF	SMGF, PS	Unique	X				
5.2 Suivre la réalisation du plan de gestion	AD12	Réaliser un bilan annuel de l'avancée des actions et le communiquer à la DENV	0		SMGF	SMGF	Annuel	X	X	X	X	X
5.3 Adapter les moyens humains et budgétaires aux activités de gestion	AD17	Réviser le règlement intérieur du parc	1		SMGF	SMGF	Unique	X				
	AD18	Etablir le règlement intérieur du syndicat mixte des Grandes Fougères	1		SMGF	SMGF	Unique	X				
	PO02	Etudier la possibilité d'assumer au moins un agent du SMGF pour le constat des infractions	1		DENV	SMGF	Unique	X				
	FA39	Participer au projet de réseau de parcs	2		DENV	DENV, SMGF	Permanent	X				
	AD16	Diversifier les sources de financement du SMGF	2		SMGF	SMGF, DENV	Annuel		X	X	X	X

## OLT 5 - ACTIONS 2019-2021

METTRE EN ŒUVRE UNE GOUVERNANCE ET DES MOYENS TECHNIQUES ET HUMAINS EFFICIENTS POUR LA GESTION DU PARC												
OBJECTIF DE PLAN	ID	ACTION	PRIORITE	SOUS-ACTION / DETAIL	PILOTE	OPERATEUR, PARTENAIRE	FREQUENCE	N1	N2	N3	N4	N5
5.2 Suivre la réalisation du plan de gestion	AD12	Réaliser un bilan annuel de l'avancée des actions et le communiquer à la DENV	0		SMGF	SMGF	Annuel	X	X	X	X	X
	AD13	Réaliser le bilan du plan de gestion	1		DENV	SMGF	Unique					X
5.3 Adapter les moyens humains et budgétaires aux activités de gestion	AD16	Diversifier les sources de financement du SMGF	2		SMGF	SMGF, DENV	Annuel		X	X	X	X